

**ABD
BVD**

ASSOCIATION BELGE
DE DOCUMENTATION
BELGISCHE VERENIGING
VOOR DOCUMENTATIE

Bladen voor **DOCUMENTATIE**
Cahiers de la **DOCUMENTATION**

Trimestriel | Driemaandelijks | Décembre | December



**Dieu a créé,
Linné a organisé**

et le Linnæus Link Catalogue met à disposition un catalogue commun au service de l'œuvre de Linné

Klog

une maison d'édition pour les professionnels des métiers du livre

Collaboration internationale

pour un benchmarking entre trois bibliothèques de santé européennes

Contentcuratie voor informatieprofessionals

scharrelen in de vuilbak of duurzaam hergebruik van informatie

Information et communication

des services complémentaires mais des métiers différents

Bibliothèques et ebooks

le prêt numérique est désormais légal

**ABD
BVD**

ASSOCIATION BELGE
DE DOCUMENTATION
BELOISCHE VERENIGING
VOOR DOCUMENTATIE

Bladen voor **DOCUMENTATIE**
Cahiers de la **DOCUMENTATION**

Trimestriel | Driemaandelijks | Décembre | December

Rédacteur en chef
Hoofdredacteur

Alain Reisenfeld

Ont participé à ce numéro
Werkten mee aan dit nummer

Christopher Boon
Benoit Collet
Sara Decoster
Guy Delsaut
Dominique Dewilde
Catherine Gérard
Paul Heyvaert
Helmut Masson
Marc Van Den Bergh

Mise en page
Opmaak

Stéphanie Fort

Conception de la couverture
Coverontwerp

Image Plus

Image de couverture
Afbeelding cover

Mundaneum
©Guy Delsaut

Impression
Druk

Ciaco

Pour tout renseignement sur les *Cahiers de la documentation*
ou pour soumettre un article :
Voor alle inlichtingen over de *Bladen voor documentatie*
of om een artikel voor te stellen:

cahiers-bladen@abd-bvd.net

Sommaire

Inhoudstafel

70ème année - 2016 - n° 4

70ste jaargang - 2016 - nr 4

▪ Éditorial – Woord vooraf <i>Alain Reisenfeld</i>	3
▪ "Dieu a créé, Linné a organisé" et le Linnaeus Link Catalogue met à disposition ou un catalogue commun au service de l'oeuvre de Linné <i>Elaine Charwat, Régine Fabri et Nicole Hanquart</i>	5
▪ Klog, une maison d'édition pour les professionnels des métiers du livre Interview de <i>Clotilde Vaissaire-Agard</i> et <i>Alain Patez</i> , réalisée par <i>Guy Delsaut</i>	9
▪ Collaboration internationale pour un benchmarking entre trois bibliothèques de santé européennes <i>Karen Johanne Buset, Ghislaine Declève et Tuulevi Ovaska</i>	13
▪ Contentcuratie voor informatieprofessionals scharrelen in de vuilbak of duurzaam hergebruik van informatie <i>Lourense H. Das</i>	19
▪ Information et communication des services complémentaires, mais des métiers différents <i>Nathalie Boonen</i>	29
▪ Bibliothèques et ebooks le prêt numérique est désormais légal <i>Séverine Dusollier</i>	34
▪ Notes de lecture - Boekbesprekingen	40
▪ Regards sur la presse - Een blik op de pers	41

Les sommaires depuis 1947 et les articles des numéros 1999/1 à 2015/4
sont disponibles à l'adresse :

<http://www.abd-bvd.be/cahiers.php>

De inhoudstafels sinds 1947 en de artikels van de nummers 1999/1 tot 2015/4
zijn beschikbaar op:

<http://www.abd-bvd.be/bladen.php>

Publié par
Association Belge de Documentation, asbl
c/o Bibliothèque royale de Belgique
Boulevard de l'Empereur 4
1000 Bruxelles
Belgique

Les articles n'engagent que leurs auteurs
De inhoud van de artikels valt onder de ve-
rantwoordelijkheid van de auteurs

Uitgegeven door
Belgische Vereniging voor Documentatie, vzw
p/a Koninklijke Bibliotheek van België
Keizerslaan 4
1000 Brussel
België

EDITORIAL

WOORD VOORAF

par / door

Alain REISENFELD

Rédacteur en chef / Hoofdredacteur

traduit par / vertaald door

Sara DECOSTER

Quand on a demandé à Winston Churchill, en 1940, de réduire le budget de la culture pour soutenir l'effort de guerre, il a répondu : "Le réduire ? Mais alors, pourquoi nous battons-nous ?". C'est un saisissant résumé des enjeux de la transmission du savoir et de l'art. Nous sommes heureux, à travers les Cahiers de la Documentation de participer - un peu - au débat sur cette transmission. A travers les évolutions et les choix technologiques et humains. Symboliquement, nous avons en photo de couverture une représentation du Mundaneum, à Mons, où s'est tenu notre Doc'Moment de septembre.

Dans ce quatrième numéro de 2016, vous trouvez tout d'abord un article sur le Linnaeus Link Catalogue rédigé par trois auteurs, Charwat, Fabri et Hanquart. Et oui, Linné, le grand savant du 18^{ème} siècle ! Un catalogue collectif a été réalisé autour de son œuvre et de commentaires, alliant technologies avancées et restitution de documents anciens. Ensuite, vient l'interview des deux responsables de Klog, une nouvelle maison d'édition spécialisée dans NOS métiers de l'I&D. Puis, c'est à nouveau un trio d'auteurs, Buset, Declève et Ovaska qui nous expliquent leurs expériences de partage de benchmarking entre bibliothèques, dans *Comment mener une collaboration internationale ? (...)*.

Lourense H. Das, avec *Contentcuratie voor informatieprofessionals (...)*, décrit les mutations de l'information et l'accompagnement nécessaire donné par les spécialistes, entre-autres par la curation. Ensuite, Nathalie Boonen, avec *Information et Communication (...)*, nous fait part d'une utile réflexion sur le partage des tâches entre... documentation et communication. Enfin, Séverine Dusollier nous éclaire sur un point de l'actualité du droit, une décision de la Cour de justice européenne en faveur de la légalité du prêt numérique.

Toen men in 1940 aan Winston Churchill vroeg om het budget voor cultuur te verminderen om de oorlogsinspanningen te ondersteunen, antwoordde hij: "Verminderen? Maar waarom vechten we dan nog?". Dit citaat vat treffend samen wat de kern is van de overdracht van kennis en kunst. Wij zijn blij om met de Bladen voor documentatie – een beetje – deel te nemen aan het debat daarover. Door het te hebben over de ontwikkelingen die aan de gang zijn, of over technologische en menselijke keuzes. Symbolisch hebben we dan ook een foto van het Mundaneum in Bergen, waar ons Doc'Moment van september plaatsvond, op de cover gezet.

In dit vierde nummer van 2016 vindt u eerst en vooral een artikel over de Linnaeus Link Catalogue, van de pen van drie auteurs, Charwat, Fabri en Hanquart. Ja hoor, niemand minder dan Linnaeus, de belangrijke achttiende-eeuwse wetenschapper! Er is nu een collectieve catalogus, opgebouwd rond zijn werk en de commentaren, waarbij geavanceerde technologie samengaat met de weergave van oude documenten. Nadien volgt het interview met de twee verantwoordelijken van Klog, een nieuwe uitgeverij die gespecialiseerd is in ONZE I&D beroepen. Nadien is het de beurt aan een ander trio van auteurs, Buset, Declève en Ovask, die hun ervaring met het delen van benchmarking tussen bibliotheken uit de doeken doen in het artikel *Comment mener une collaboration internationale ? (...)*.

Lourense H. Das beschrijft met *Contentcuratie voor informatieprofessionals (...)* hoe ingrijpend informatie veranderd is en geeft aan hoe specialisten de nodige omkadering kunnen bieden, o. m. via curatie. Daarna brengt Nathalie Boonen met *Information et Communication (...)* een nuttige beschouwing over de taakverdeling tussen... documentatie en communicatie. In het laatste artikel verduidelijkt Séverine Dusollier een actueel juridisch onderwerp, met name een beslissing ten voordele van de legaliteit van elektronisch uitlenen die het Hof van Justitie van de Europese Unie genomen heeft.

L'année 2017 sera bonne pour l'ABD-BVD, avec de nombreuses rencontres : Doc'Moments, anniversaire des 70 ans de l'association et conférences de notre Inforum annuel ! Le sommaire est copieux : Bonne lecture !

2017 belooft een mooi jaar te worden voor de ABD- BVD, met vele ontmoetingen : Doc'Moments, de 70e verjaardag van de vereniging, en het Inforum, ons jaarlijks congres ! De inhoudsopgave is rijk: Veel leesplezier!

"DIEU A CRÉÉ, LINNÉ A ORGANISÉ" ET LE LINNAEUS LINK CATALOGUE MET À DISPOSITION OU UN CATALOGUE COMMUN AU SERVICE DE L'OEUVRE DE LINNÉ

Elaine CHARWAT

Linnaeus Link Administrator, Linnean Society of London

Régine FABRI

Chercheur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jardin botanique Meise

Nicole HANQUART

Chercheur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jardin botanique Meise

■ Le *Linnaeus Link Catalogue* est un catalogue commun dédié à l'œuvre du naturaliste Charles Linné, géré par la Linnean Society de Londres et rassemblant les fonds d'une vingtaine de bibliothèques européennes et nord-américaines. Après une brève présentation du savant et de l'importance toujours actuelle de son travail, cet article aborde la démarche qui a présidé à la naissance du catalogue, les aléas de son implémentation, mais aussi, et surtout, les fonctionnalités de cet outil tant au niveau de l'intégration des descriptions bibliographiques que de l'interrogation de la base par le lecteur. Il insiste enfin sur la consultation croissante de ce catalogue spécialisé aux dimensions somme toute réduites.

■ *Linnaeus Link Catalogue* is gewijd aan het werk van de naturalist Charles Linné en wordt beheerd door de London Linnean Society. Het verzamelt de fondsen van een twintigtal bibliotheken uit Europa en Noord-Amerika. Na een beknopte voorstelling van het werk van de geleerde en het huidige belang ervan, legt het artikel de ontstaansgeschiedenis van de catalogus uit en de problemen die zich voordeden bij de uitwerking. Er wordt vooral ingegaan op de functionaliteit van dit instrument zowel naar de integratie van de bibliografische beschrijvingen als de zoekmogelijkheden voor de gebruiker. Ten slotte benadrukt de auteur de groeiende interesse voor deze gespecialiseerde catalogus.

Le *Linnaeus Link Catalogue* est un catalogue en ligne qui reprend l'ensemble des œuvres de Linné et de ses disciples. Il vise à en faciliter l'accès pour les chercheurs dans le monde entier. Fruit d'une collaboration internationale, à laquelle participe le Jardin botanique Meise, il regroupe 19 partenaires européens et nord-américains et est géré par la Linnean Society de Londres. L'accès au catalogue est gratuit tant pour les usagers que pour les institutions qui veulent s'associer au projet.

L'œuvre de Linné

Charles Linné (1707-1778), un des pères fondateurs de la biologie moderne, avait pour habitude de résumer son œuvre en quatre mots "*Deus creavit, Linnaeus disposuit*", "*Dieu a créé, Linné a organisé*". Si cela semble vaniteux, il est bon de se rappeler que cet homme a ordonné l'ensemble des connaissances de son époque en histoire naturelle en identifiant et en nommant quelque 7.700 plantes et 4.400 animaux. Il a développé une nomenclature toujours utilisée de nos jours, la nomenclature binominale qui assigne à chaque organisme vivant une combinaison de deux termes, le premier appelé "nom générique" et le second, "épithète spécifique". Il a également été un des premiers scientifiques à considérer l'homme comme partie intégrante du monde naturel. Il a établi sa place au sein de l'ordre naturel et a confirmé l'unicité de l'espèce humaine en la nommant *Homo sapiens* en 1758.

Afin de célébrer l'œuvre et l'héritage de Linné, la Linnean Society de Londres a été la cheville ouvrière d'un projet ambitieux visant à mettre de l'ordre dans le chaos entourant la production de et autour de Linné : les innombrables impressions et réimpressions, les différentes éditions, les traductions, les annotations,



Fig. 1 : Portrait de Linné en costume de Lapon, 1853. Peinture de Hendrik Hollander (Vrije Universiteit Amsterdam).

Linnaeus Link Union Catalogue

The screenshot shows the Linnaeus Link Union Catalogue interface. At the top, there are navigation tabs: Search, Browse, About Us, and Help. Below these are buttons for various institutions: NHM-LONDON, SUB, UUL, BGM, SBB PK, RJBM-CSIC, LINNEAN, CUL North, RBG KEW, RBG, NYBG, BGBM, and BL. The main content area displays a search result for 'Flora Lapponica' by Carl von Linné (1707-1778). The title details include the author, uniform title, title, and Soulsby no. The edition details include the publisher, place of publication, and publishing year. On the right side, there is a 'Digital Records' section with links to view digital versions at RJBM-CSIC, RBG KEW, and NYBG. Below this, there is a link to view holdings at NHM-LONDON. The Natural History Museum logo is also visible.

Fig. 2 : Écran du Linnaeus Link Union Catalogue. Les sigles repris dans des onglets au dessus de la description bibliographique permettent de consulter directement les descriptions des exemplaires conservés dans les 13 bibliothèques partenaires possédant la première édition de la *Flora Lapponica*, tandis que les onglets sur le côté mènent directement aux versions numérisées.

les interprétations, les adaptations scientifiques, historiques, bibliographiques et autres.

Lancement du projet

Linné, ayant été le premier à classer et à décrire de nombreuses espèces de plantes et d'animaux, il demeure essentiel dans la recherche taxonomique de faire référence à ses travaux. L'absence d'informations facilement accessibles sur les fonds qui comprennent des travaux de Linné a, pendant des années, rendu ces recherches difficiles.

En 1999, des membres de la Linnean Society de Londres, du Natural History Museum de Londres et du Projet de la correspondance linnéenne en Suède ont eu l'idée d'un catalogue collectif en ligne qui rassemblerait les fonds linnéens des bibliothèques du monde entier. La société linnéenne était idéalement placée pour défendre ce projet, car elle détient à elle seule la plus importante collection de Linné : bibliothèque, correspondance et collection de manuscrits et de spécimens botaniques et zoologiques du savant suédois.

Avant de lancer le projet, un questionnaire a été envoyé aux grandes bibliothèques institutionnelles susceptibles d'avoir un fonds linnéen, afin de déterminer

le niveau et la quantité de matériel déjà catalogué, ainsi que les normes de catalogage et les systèmes utilisés.

Dès les premières réponses, il est apparu que la plupart des fonds n'étaient pas encore accessibles en ligne ou n'avaient pas été catalogués de manière correcte. Un des premiers objectifs du *Linnaeus Link* fut d'encourager les institutions à cataloguer leurs collections linnéennes de manière correcte et suffisamment détaillée. Le questionnaire débusqua aussi le fatras de normes, de systèmes et de codages qui régnait dans les différentes bibliothèques, ainsi que le manque de standardisation dans l'utilisation des champs bibliographiques.

Premier catalogue

Un premier catalogue fut lancé en 2007 grâce au soutien financier de la Linnean Society de Londres, qui investit dans le développement du logiciel ainsi que dans un projet de catalogage de l'ensemble des collections linnéennes conservées au Natural History Museum de Londres. Ce catalogue commun contenait plus de 1.550 notices bibliographiques provenant d'institutions telles que la British Library, le Natural History Museum de Londres ou encore

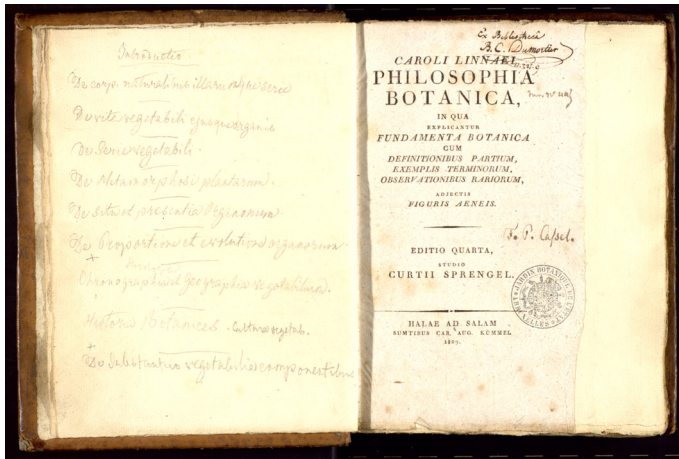


Fig. 3 : Quatrième édition du *Philosophia Botanica* de Linné éditée par Sprengel. Exemplaire annoté ayant appartenu à Frans Peter Cassel et à Barthélémy Dumortier. (Collection de l'Etat belge en dépôt permanent au Jardin botanique Meise).

le Uppsala Universitet et le Botanischer Garten und Botanisches Museum Berlin-Dahlem.

Idéalement, un catalogue commun repose sur un identifiant unique qui permet de regrouper les différentes notices bibliographiques d'un même ouvrage. Pour les ouvrages récents, c'est souvent l'ISBN ou l'ISSN qui est utilisé. Pour les ouvrages plus anciens, l'absence de cet identifiant unique et les importantes variations potentielles dans le titre ou les noms d'auteur peuvent très vite compliquer les choses. Par ailleurs, la mise au point d'un système qui pourrait automatiquement dédoubler les notices bibliographiques nécessite un travail considérable. C'est ainsi que des catalogues communs tels que le ESTC (*English Short Title Catalogue*) attribuent eux-mêmes un numéro de référence unique afin de distinguer les ouvrages et les différentes éditions. En ce qui concerne le *Linnaeus Link*, nous avons eu la chance d'avoir en main l'outil parfait – une bibliographie exhaustive des œuvres de Linné et de ses disciples, avec pour chaque réimpression un numéro de référence unique. Cette bibliographie publiée en 1933 est l'œuvre de Basil Soulsby (1864-1933), bibliothécaire au British Museum ; elle est aujourd'hui continuée par le *Linnaeus Link* qui assigne de nouveaux numéros – des numéros post-Soulsby – aux éditions ou réimpressions qui auraient échappé à Soulsby ou qui ont été publiées après la parution du catalogue.

Le nouveau *Linnaeus Link Union Catalogue*

Tandis que de nouveaux partenaires continuaient à rejoindre le projet, il s'est peu à peu avéré que la conception et les

fonctionnalités de la plate-forme ne répondaient plus aux standards internationaux. Ainsi, par exemple, les caractères spéciaux ne pouvaient pas être affichés correctement. Si cela ne posait pas de problème dans le monde anglo-saxon, cela constituait un véritable inconvénient dans beaucoup d'autres langues et représentait un frein pour une ressource qui se veut internationale.

C'est ainsi qu'un nouveau catalogue fut conçu et officiellement lancé lors de la réunion annuelle des partenaires qui eut lieu au Jardin botanique Meise en octobre 2012. Il permet au gestionnaire du catalogue commun non seulement d'intégrer plus facilement des notices issues à chaque fois de systèmes très différents, mais aussi d'ajouter aux descriptions un lien vers du matériel numérisé. Pour l'utilisateur, en cas de recherche infructueuse, le système est en mesure de proposer une autre possibilité grâce à la suggestion orthographique et à la recherche floue. Enfin, au lieu de fusionner toutes les notices en une notice "idéale", le système propose de parcourir les descriptions bibliographiques des différentes institutions partenaires. Ce qui permet de révéler la richesse de chaque exemplaire, notamment les mentions de provenance, les annotations, la collation, la reliure...

Mais le *Linnaeus Link* est beaucoup plus qu'une simple ressource en ligne. Il s'agit d'un projet international qui promeut une véritable collaboration entre les organisations qui y contribuent. Les partenaires forment un réseau qui est également un lieu où convergent les connaissances et l'excellence des institutions. Il regroupe des bibliothèques de sciences

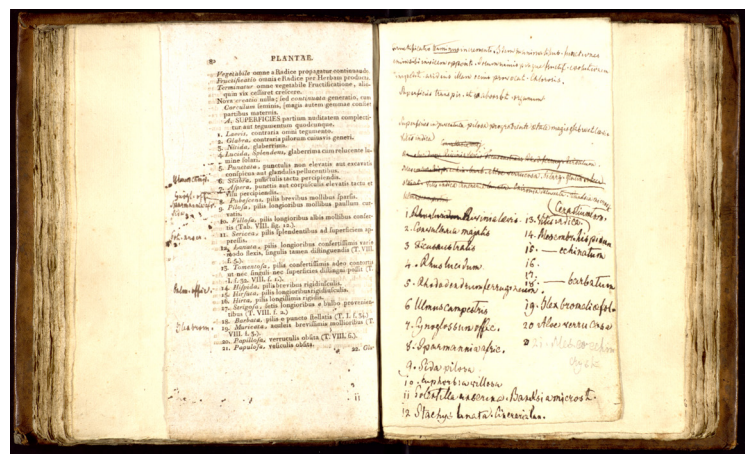


Fig. 4 : Quatrième édition du *Philosophia Botanica* de Linné éditée par Sprengel. Exemplaire annoté ayant appartenu à Frans Peter Cassel et à Barthélémy Dumortier. (Collection de l'Etat belge en dépôt permanent au Jardin botanique Meise).

naturelles, mais aussi des bibliothèques généralistes ou moins spécialisées telles que la British Library, la Kongelige Bibliotek Københavns ou encore la Staatsbibliothek zu Berlin.

Le *Linnaeus Link Catalogue* compte actuellement 19 partenaires et plusieurs autres candidats sont en pourparlers d'adhésion. Il contient 11.700 notices et 538 liens vers des ouvrages numérisés. Les statistiques de consultation sont en hausse constante, elles ont triplé entre 2014 et 2015 tandis que le nombre d'utilisateurs a doublé. Le catalogue se profile dorénavant comme un outil unique et indispensable pour toute recherche sur l'oeuvre de Linné, et plus généralement sur les sciences naturelles au 18^e siècle et au début du 19^e siècle.

Contribution du Jardin botanique Meise

Seul partenaire belge à ce jour, le Jardin botanique Meise a rejoint le projet en 2010. Il fournit à l'heure actuelle plus de 500 notices botaniques et une vingtaine d'entre elles sont des unicas, c'est-à-dire qu'elles ne sont recensées que dans le catalogue de notre bibliothèque. La collection linnéenne conservée à Meise provient en grande partie de la bibliothèque de Barthélemy Dumortier (1797-1878), homme politique belge, fondateur du Jardin botanique en 1870, mais aussi de François Crépin (1830-1903), premier directeur de l'institution.

Certaines pièces ont gardé le souvenir des mains par lesquelles elles sont passées, ainsi la dixième édition du *Systema naturae* parue à Stockholm en 1758-59 a successivement appartenu à trois personnalités

écossaises, George Skene (1749-1825), Robert Hedde (fl. ca. 1846) et Robert Brown (1773-1858), et un médecin et ornithologue allemand, Carl R. Hennicke (1865-1941).

D'autres exemplaires sont annotés, ainsi un exemplaire de la quatrième édition du *Philosophia botanica* parue à Halle en 1809, interfolié et largement annoté par Frans Peter Cassel (1784-1821), professeur de botanique et recteur de l'université de Gand.

Pour conclure

Dans un monde virtuel, ce catalogue permet de reconstituer la collection complète d'une oeuvre fondamentale – celle du père fondateur de la nomenclature en sciences naturelles – rééditée à de multiples reprises et dont les exemplaires sont éparpillés dans le monde entier, chacun étant unique par son histoire.

Elaine Charwat
Linnean Society of London
Burlington House, Piccadilly
London W1J 0BF, United Kingdom
elainec@linnean.org
Régine Fabri
Nicole Hanquart
Jardin botanique Meise
Nieuwelaan 38
1860 Meise
regine.fabri@botanicgardenmeise.be
nicole.hanquart@botanicgardenmeise.be

Août 2016

Informations complémentaires

Linnaeus Link Union Catalogue : www.linnaeuslink.org

Jardin botanique Meise : <http://193.190.116.6/webopac/Vubis.csp>

Si vous souhaitez participer au catalogue, prenez contact avec Elaine Charwat de la Linnean Society de Londres.

KLOG, UNE MAISON D'ÉDITION POUR LES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU LIVRE

Interview de **Clotilde VAISSAIRE-AGARD** et **Alain PATEZ**, Fondateurs et responsables des Éditions Klog

Réalisée par **Guy DELSAUT**, membre du Comité de publication des Cahiers de la Documentation

■ Fondées en 2011, en Normandie, les éditions Klog publient des ouvrages à destination des professionnels des métiers du livre. À la fin de l'année 2016, près d'une trentaine de titres auront été publiés, dans trois collections ou hors collection. Ces ouvrages se veulent au plus près des pratiques professionnelles. Dans cette interview, leurs deux fondateurs lèvent le voile, entre autres, sur l'origine de la maison d'édition, sur la façon de promouvoir leurs publications, sur leurs dernières parutions... et les prochaines. Clotilde Vaissaire-Agard et Alain Patez nous expliquent également leurs parcours et leurs activités en dehors des éditions Klog.

■ Sinds uitgeverij Klog opgericht werd in Normandië in 2011 publiceert zij werken voor professionals die met boeken bezig zijn. Eind 2016 zal zij een dertigtal titels gepubliceerd hebben, afzonderlijk of in één van haar drie reeksen. Het idee is altijd om zo dicht mogelijk aan te leunen bij de beroepspraktijk. In dit interview geven beide stichters inkijk in de herkomst van de uitgeverij, de manier waarop ze promotie voert, de laatste publicaties... en de volgende titels die zullen verschijnen. Clotilde Vaissaire-Agard en Alain Patez becommentariëren ook hun persoonlijk parcours en de activiteiten die ze naast uitgeverij Klog uitbouwen.

En un peu plus de cinq années, les éditions Klog sont devenues une maison d'édition spécialisée incontournable dans le monde de l'information-documentation francophone. On a voulu en savoir un petit peu plus sur leurs origines, leur façon de travailler,... Clotilde Vaissaire-Agard et Alain Patez, leurs deux fondateurs, ont accepté de répondre à nos questions.



Fig. 1 : Clotilde Vaissaire-Agard.

Pour commencer, comment décriez-vous les éditions Klog ?

Klog est une maison d'édition indépendante dont les publications s'adressent pour l'essentiel aux étudiants et aux professionnels des métiers du livre (documentation, bibliothèques, musées, archives). Un goût et un intérêt prononcé pour ces métiers

et leurs évolutions constituent sans aucun doute son ADN.

Le domaine couvert est très spécialisé. Pourquoi ce choix ?

C'est un choix lié à nos champs professionnels respectifs

Justement, pourriez-vous un peu nous parler de vos parcours à tous les deux ?

Clotilde a exercé la plupart de ces métiers : archiviste, bibliothécaire, documentaliste, avant de devenir consultante dans le domaine de la gestion de l'information. Alain, quant à lui, a été bibliothécaire avant de travailler pour Numilog (groupe Hachette Livre de 2009 à 2012). Il a mené plusieurs projets numériques dont la création de la Bibliothèque numérique pour le Handicap de Boulogne-Billancourt en 2005.

Et Klog n'est pas votre seule occupation, vous continuez encore aujourd'hui à travailler comme consultants...

En effet, nous exerçons le métier de consultant au sein de la société CF2ID¹ qui offre des prestations de conseil et de formation dans différents domaines, notamment des préparations aux concours de la Fonction publique² via une plateforme de e-learning).

Revenons aux éditions Klog, comment sont-elles nées ? Et quand ?

Elles ont été créées en mars 2011, d'une idée d'Alain, afin de valoriser et partager notre expertise, notre



Fig. 2 : Alain Patez.

réseau professionnel. Nous constatons également un manque dans notre domaine professionnel d'ouvrages "de terrain", à la fois concrets, pédagogiques et pratiques.

Et d'où vient le nom ?

De K-Log qui signifie "Knowledge blog - journal de connaissances" qui était le nom de mon blog au moment où nous avons créé les éditions. Nous voulions partir d'un nom déjà "connu" sur les réseaux.

Se lancer dans l'édition ne doit pas être chose aisée. Quelles sont les grandes difficultés auxquelles vous avez dû faire face, au début ?

Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières. Nous avons bien entendu des techniques métier à découvrir mais pour lesquelles nous avons été accompagnés par nos partenaires : imprimeur (CPI - Firmin Didot), graphiste (Serge Carpentier), ARL (Agence régionale du livre de Normandie), société de service Web (42stores). Nous avons également suivi quelques formations au Labo de l'Édition à Paris.

Vous parlez de l'Agence régionale du livre de Normandie, existe-t-il en France un vrai soutien aux éditeurs ?

Oui. Ce soutien s'opère de différentes manières pour les petits éditeurs, plus ou moins formalisées selon les régions. Nous avons la chance en Normandie d'être très bien accompagnés et c'est une région qui compte de nombreux éditeurs.

Combien de livres avez-vous édités jusqu'à présent ?

26 à ce jour, sans compter les 3 livres à paraître d'ici la fin de l'année 2016.

Comment se fait la sélection ? Recevez-vous de nombreux manuscrits ? Contactez-vous certains auteurs potentiels ?

Nous recevons assez peu d'ouvrages directement de la part des auteurs, c'est nous qui le plus souvent contactons des auteurs potentiels. Le choix se fait prioritairement sur une thématique qui nous semble pertinente au regard de l'actualité ou des problématiques métier.

Vous avez trois collections distinctes : *En pratique*, *Concours* et *les Livres blancs*. Vous pouvez nous présenter en quelques mots les trois collections ?

La collection *En pratique* a pour objectif de répondre à des besoins spécifiques de nos lecteurs (grosso modo "comment ça marche, à quoi ça sert ?...") - ils sont conçus comme des guides techniques. La collection *Concours* porte sur des ouvrages de préparation aux différents concours des bibliothèques. Les livres blancs sont des livres numériques gratuits d'information sur

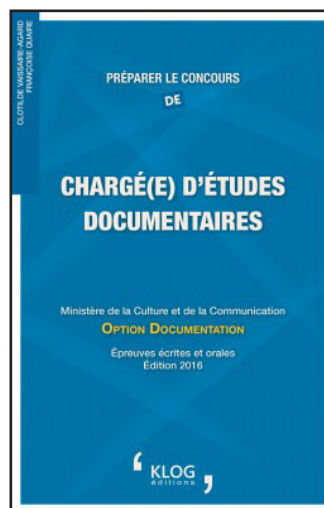


Fig. 3 : Les livres de la collection *Concours* préparent aux concours des bibliothèques en France.

les concours. Nous publions également quelques titres "hors collection" plus généraux comme par exemple l'ouvrage de Jean-Philippe Accart (*Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information*), des actes de colloques, etc.

Vu la spécialisation de Klog, vous n'êtes pas présent en librairie. Comment faites-vous connaître vos publications ?

Effectivement, comme la plupart des petits éditeurs spécialisés nous ne sommes pas, sauf exceptions en région, sur les rayons des librairies (rares sont ceux qui disposent d'un rayon documentation). La plupart de nos clients commandent donc nos ouvrages directement en librairie. Dans les faits nous travaillons aujourd'hui avec plus de 800 librairies dont 22 en Belgique.

Nous sommes aussi présents sur tous les sites de vente en ligne des librairies et des grandes surfaces culturelles.

Enfin nous avons une stratégie éditoriale sur les réseaux sociaux qui nous font connaître auprès des lecteurs.

Nous pouvons donc inviter nos lecteurs à vous suivre sur Facebook³, Twitter⁴... Vos contacts avec les associations professionnelles ou les écoles formant les professionnels de l'I&D sont-elles aussi importantes ?

En tant qu'éditeur nous n'avons pas de contacts particuliers avec les associations professionnelles ; cependant dans nos activités de consultant, nous assurons des formations (à l'ADBS par exemple), des conférences, et nous donnons occasionnellement des cours en université ou en école. Nos deux activités sont intimement liées.

À part les livres blancs, vos livres ne sont pas édités en version électronique. Pourquoi ce choix ?

Cela n'est que provisoire, le numérique fait bien partie de nos projets mais nous souhaitons l'inclure dans une offre de service plus large encore en développement.

De manière générale, comment voyez-vous l'avenir du livre ? Le livre numérique prend à présent plus de place, les livres devront-ils désormais être publiés dans plusieurs formats ?

Si l'on en juge à travers le dernier baromètre annuel sur les usages du livre numérique du Syndicat national de l'Édition (SNE), la part marchande du livre numérique reste globalement marginale. Il n'en

demeure pas moins qu'il faudra en effet chercher à diversifier les modes d'accès au livre en proposant une offre multiformats. Cependant, dans notre secteur d'activité, nous pensons que notre évolution, en tant qu'éditeur spécialisé, passe non pas par des fichiers encapsulés et stockés dans des silos mais par une offre de services en ligne permettant d'avantage d'interactivité avec les lecteurs.

Peut-on un peu parler de vos dernières publications ?

Avec grand plaisir

Vous avez publié récemment *Les 500 mots métiers*, que vous co-signez avec Jean-Philippe Accart⁵. Ce sera l'ouvrage indispensable pour les professionnels de l'I&D. Comment est venue l'idée ?

À partir d'une idée de Jean-Philippe, nous voulions d'abord revisiter l'exercice du dictionnaire ou du glossaire : des définitions mais aussi des exemples, des schémas, davantage d'explications pour aider les non spécialistes d'un secteur à mieux comprendre le vocabulaire métier (et ses

évolutions). Nous voulions également montrer que beaucoup de ces termes sont transversaux aux métiers cités dans le titre. Enfin, une pratique de lecture en différentes langues et la difficulté parfois de trouver des traductions adaptées au contexte de notre métier, nous a incités à les traduire. C'est avant tout un outil que l'on souhaite d'un usage quotidien.

Créer et gérer une photothèque de Caroline Lefranc⁶ touche, quant à lui, sans doute moins de professionnels mais l'image est un média toujours intéressant. Pourriez-vous nous en dire deux mots ?

Pour celui-ci, nous avons l'idée d'un ouvrage sur ce sujet rarement traité, les images faisant partie désormais du quotidien des professionnels de la gestion de l'information - quand Caroline Lefranc nous a contactés avec son projet, qui tombait donc à pic !

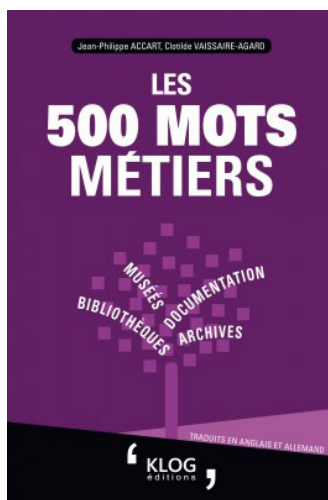


Fig. 4 : *Les 500 mots métiers*, utile à tous les professionnels de l'I&D.

Peut-on déjà parler des prochaines publications ?

D'ici décembre nous publierons un ouvrage sur le web des données et deux ouvrages de préparation aux concours. Pour 2017 il est encore trop tôt pour en parler car nous n'avons pas encore tout finalisé avec les auteurs. De plus nous restons toujours ouverts aux propositions.

Y a-t-il justement des sujets pour lesquels vous cherchez un auteur que vous pourriez peut-être trouver parmi les lecteurs des Cahiers de la Documentation ?

La médiation numérique, les archives d'entreprise, les archives historiques, le record management, etc. bref tout sujet d'actualité pour nos métiers

Avis aux amateurs, donc... Une dernière question pour le fun : votre maison d'édition est située Rue Reine des bois, vous n'avez jamais pensé à éditer des contes de fée ?

Ah non, c'est une idée, nous n'y avons pas pensé ☺.

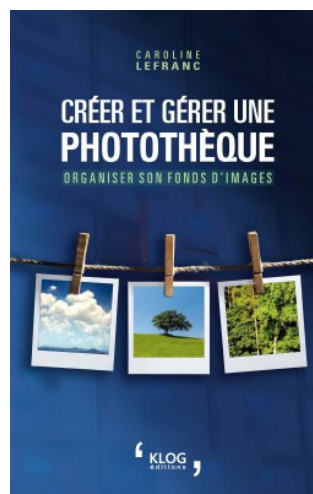


Fig. 5 : Une des dernières publications : Créer et gérer une photothèque.

Clotilde Vaissaire-Agard
Alain Patez

Éditions Klog
129 rue Reine des Bois
76 230 Bois-Guillaume
France
info@editionsklog.com
<http://www.editionsklog.com>

Septembre 2016

Notes

1. CF2ID [en ligne]. <<https://cf2id.fr/>> (consulté le 13 septembre 2016)
2. En France, le recrutement des fonctionnaires s'opère généralement par concours. Il en existe de nombreux selon les spécialités et les niveaux de diplômes
3. Éditions Klog [en ligne]. <<https://www.facebook.com/editionsklog/>> (consulté le 13 septembre 2016).
4. @EditionsKLOG [en ligne]. <<https://twitter.com/EditionsKLOG>> (consulté le 13 septembre 2016).
5. Accart, Jean-Philippe ; Vaissaire-Agard, Clotilde. Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées. Éditions Klog, 2016. ISBN 979-10-92272-11-6.
6. Lefranc, Caroline. Créer et gérer une photothèque : organiser son fonds d'images. Éditions Klog, 2016. ISBN 979-10-92272-16-1.

COLLABORATION INTERNATIONALE POUR UN BENCHMARKING ENTRE TROIS BIBLIOTHÈQUES DE SANTÉ EUROPÉENNES

Karen Johanne BUSET

Norges teknisk-naturvitenskapelige universitet, directrice de la Bibliotek for medisin og helse, Trondheim (Norvège)

Ghislaine DECLÈVE

Université catholique de Louvain, directrice de la Bibliothèque des sciences de la santé, Bruxelles (Belgique)

Tuulevi OVASKA

Itä-Suomen Yliopisto, directrice de la KYSin tieteellinen kirjaston KUH Medical Library Kys, Kuopio (Finlande)

■ La coopération internationale est une part importante du travail des bibliothécaires de santé et des professionnels de l'information en général. Trois bibliothèques européennes de sciences médicales et de la santé ont entamé en 2013 un projet de benchmarking. Ce projet a pour objectif de comparer les services proposés par les bibliothèques, de permettre aux participantes d'apprendre les unes des autres et de dégager de bonnes pratiques. Cet article présente un point d'étape du projet, il rapporte les expériences et discute les défis et les opportunités d'un benchmarking international pour les bibliothèques. Il décrit concrètement cette coopération, les moyens et les outils de communication, la manière dont le projet a été documenté et son déroulement.

■ Internationale samenwerking is een belangrijk deel van het werk van medische bibliothecarissen en van informatieprofessionals in het algemeen. Drie Europese bibliotheken van medische en gezondheidswetenschappen zijn in 2013 met een benchmarking project begonnen. Dit project heeft tot doel de diensten die door bibliotheken aangeboden worden te vergelijken, om de deelnemers in staat te stellen van elkaar te leren en om goede praktijken te identificeren. Deze paper is een voortgangsrapport van het project, waarin ervaringen worden gerapporteerd en uitdagingen en kansen van een internationale benchmarking voor bibliotheken worden bediscussieerd. Het beschrijft in het bijzonder de samenwerking, de middelen en gereedschappen die werden benut om te communiceren, de manier waarop het project werd gedocumenteerd en de ontwikkeling van het project.

Contexte

La coopération internationale est une part importante du travail des bibliothécaires de santé et des professionnels de l'information en général. Trois bibliothèques européennes de sciences médicales et de la santé ont entamé en 2013 un projet de benchmarking. Il s'agit de la Bibliotek for medisin og helse (bibliothèque de médecine et santé, BMH) de la Norges teknisk-naturvitenskapelige universitet (Université norvégienne des sciences et technologies, NTNU, à Trondheim, Finlande), de la KYSin tieteellinen kirjasto, bibliothèque de l'hôpital universitaire de Kuopio dépendant de l'Itä-Suomen Yliopisto (Université de Finlande orientale, UEF, à Kuopio, Finlande) et de la Bibliothèque des sciences de la santé (BSS) (Université catholique de Louvain (UCL), à Bruxelles, Belgique).

Le bibliothécaire en chef de l'UEF est à l'origine de ce projet qui a ensuite été proposé aux deux autres universités en février 2013. Le plan original¹ en a été écrit par l'UEF en octobre 2012. Il établit l'objectif, introduit les outils, suggère quelques sujets et méthodes et propose un futur projet, plus large. Les deux autres bibliothécaires en chef ont soutenu le projet, essentiellement en acceptant qu'un membre de leur équipe y consacre du temps. Les fonds Erasmus (programmes d'échange de membres du

personnel) et les budgets propres des bibliothèques ont permis les visites de chacune des bibliothèques. Une maximisation du travail en ligne a permis de minimiser les coûts.

Un projet collaboratif mené par trois participantes enthousiastes n'exige pas de chef de projet. Les trois participantes ont un poids égal dans les décisions. Ainsi, les rôles (établissement du blog et de l'agenda de travail, exploitation d'indicateurs de l'Organisation internationale de normalisation (OIN, plus connue sous son acronyme anglais ISO, pour International Organization for Standardization), animation du groupe de discussion, pour n'en citer que quelques-uns) sont remplis selon les personnalités et les compétences, les savoirs et les expériences de chacune, tout en tenant compte des contraintes de temps, des cultures de travail et de certains facteurs individuels.

Les cordonniers seraient à l'origine du terme "benchmarking". Pour prendre les mesures nécessaires à la confection des chaussures, ils plaçaient en effet le pied de leur client sur un banc ("bench" en anglais) sur lequel ils en traçaient le contour. Aujourd'hui, on utilise plus communément le terme "benchmarking" pour mesurer la performance selon un indicateur spécifique comme le coût ou le temps de production d'une unité. Loin cependant de mesurer la taille des pieds ou les dépenses en termes de temps, le projet

décrit ici est un benchmarking des bonnes pratiques. Ce type de benchmarking est utilisé spécifiquement en management stratégique à l'aide duquel les organismes évaluent divers aspects de leur activité par rapport aux meilleures ou, plus simplement, aux bonnes pratiques d'autres organismes. Cette comparaison leur permet d'améliorer ou d'adopter de bonnes ou de meilleures pratiques pour augmenter leur performance d'une manière ou l'autre. Si le benchmarking peut n'être qu'un événement isolé dans l'histoire d'un organisme, il s'agit souvent d'un processus continu.

Objectifs

"Le benchmarking devrait être considéré comme le commencement d'un voyage de découverte et non comme une fin en soi. Il devrait avoir pour objectif d'en apprendre plus sur son service, par comparaison de son impact avec celui d'autres – et pas de se garantir une place dans un palmarès."^{2 3} L'objectif de ce projet est de comparer les services rendus par les bibliothèques participantes afin d'en dégager les bonnes pratiques et de les mettre en œuvre. Afin de collecter des idées, des solutions et des exemples, les sujets suivants ont été explorés :

- La planification générale de l'espace dans la bibliothèque ainsi que de la bibliothèque en tant que lieu d'apprentissage ;
- La manière dont les autres enseignent les compétences informationnelles et dont ils en intègrent la formation au curriculum ;
- Le marketing et la promotion des services de bibliothèque, la recherche de nouvelles idées pour les médias sociaux entre autres plateformes de communication ;
- L'intégration des services de la bibliothèque dans le travail des étudiants, des chercheurs et des cliniciens ;
- La collaboration avec d'autres services de l'université comme l'informatique et l'administration des services aux étudiants.

Cet article présente un état d'avancement de ce projet de benchmarking, il fait état de l'expérience et des outils utilisés pour la mener. Cette expérience peut ainsi être partagée avec des collègues pour encourager des activités similaires entre bibliothécaires et professionnels de l'information. Ainsi que l'expose le site de la *European Association for Health Information and Libraries (EAHIL)*, *"Les bibliothécaires et les professionnels de l'information médicale européens partagent un même objectif, indépendamment de l'organisme pour lequel ils travaillent ou du pays dans lequel ils vivent. L'EAHIL vise à améliorer les services que les bibliothèques rendent aux professionnels de la santé par la coopération et le partage d'expérience au-delà des frontières nationales."*^{4 5} Les auteurs de

cet article considèrent que le benchmarking peut constituer une méthode adéquate pour atteindre ces objectifs.

Méthodes

Cette section décrit comment s'est organisée concrètement la coopération, quels en ont été les moyens et les outils de communication, comment le projet et son déroulement ont été documentés. Les méthodes suivantes ont été utilisées :

- Collecte collaborative de données,
- Observation et accompagnement,
- Entretiens structurés et semi-structurés avec des utilisateurs et des membres des équipes des bibliothèques,
- Groupe de discussion avec des collègues de l'EAHIL,
- Rédaction collaborative d'un blog,
- Apprentissage par la pratique.

Outils et méthodes pour collaborer

Quand trois personnes, provenant de trois pays différents et utilisant quatre langues, veulent collaborer aux mêmes documents, il faut trouver des solutions spécifiques. Après une expérience malheureuse d'un point de vue linguistique avec Google Docs/Drive, tous les documents ont été sauvegardés dans un dossier partagé sur Dropbox. Juste avant de commencer les visites sur sites, un blog a été lancé pour informer des activités du groupe et de ses principales découvertes et réflexions. Ce blog incite également ses rédactrices à rester actives et à tenir les délais qu'elles s'imposent. Les billets du blog sont rédigés en collaboration pendant et entre les réunions. La plateforme WordPress a été choisie parce que l'une des participantes en était familière. Pour les réunions en ligne, c'est d'abord Skype qui a été utilisé, mais Google Hangouts a finalement eu la préférence du fait de meilleures fonctionnalités audio et vidéo. Des réunions présentielles ont heureusement aussi pu avoir lieu au moins une fois par an.

Collecte des données

Au commencement du projet, de nombreuses informations statistiques concernant les bibliothèques et les universités participantes ont été collectées et partagées. L'idée de départ était en effet de comparer les activités et les résultats obtenus.

Les domaines suivants avaient été épinglés comme intéressants pour les trois institutions :

- Espaces de bibliothèques, facilités et équipement ;
- Services au public, y compris le prêt, le prêt entre bibliothèques et la formation des usagers ;
- Gestion des collections, notices catalographiques ;

- Dépôts institutionnels ;
- Équipes de bibliothécaires, nombre et formation ;
- Données financières.

Les données numériques sont les plus simples à utiliser et les plus utiles lorsqu'on peut les comparer à d'autres, synchroniquement, ou en étudiant l'évolution, diachroniquement. Les questions suivantes se sont dès lors posées : Quelles données sont-elles comparables ? Comment les comparer ?⁶

Les données statistiques doivent être considérées en contexte. On peut, par exemple, s'intéresser à l'usage des collections de la bibliothèque ou au nombre de prêts. Les éléments qui influencent ces données sont entre autres la taille des universités, la taille, l'âge et l'actualité des collections, le nombre d'acquisitions annuelles, le nombre d'utilisateurs, le nombre de livres et de revues électroniques, le nombre de livres imprimés remplacés par des livres électroniques, la manière dont les utilisateurs potentiels sont informés du contenu des collections. Les mêmes considérations s'appliquent à bon nombre d'autres aspects envisagés.

Ce benchmarking se base sur trois bibliothèques similaires, au service tant d'une université que d'un hôpital, avec des groupes d'utilisateurs semblables. L'espoir était de parvenir à comparer les données financières, mais cela a été considéré comme trop difficile, car tant les bibliothèques que les universités dont elles dépendent sont organisées et financées de manières totalement différentes. Les données financières peuvent cependant être utiles au départ. Pour comparer ces données, trois indicateurs ISO ont été sélectionnés⁷ :

- *Espace consacré à l'utilisateur par personne* (B.1.3.1) est utilisé pour évaluer la bibliothèque en tant que lieu de d'étude, de rencontre et d'apprentissages ;
- *Employés par personne* (B.1.4.1) sert à estimer la quantité de travail fourni par les équipes de bibliothèques, par rapport à la population à desservir ;
- *Pourcentage du total du personnel dédié aux services au public* (B.3.3.1) permet de déterminer l'effort consenti en personnel pour les services au public par rapport aux services internes.

Visites de bibliothèques

Les visites de chacune des bibliothèques participantes ont été l'occasion de discussions avec leurs bibliothécaires en chef. Ces derniers souhaitaient que les données financières, parmi les autres, puissent être comparées. Ce point a pu être discuté.

Ces visites ont principalement été consacrées à :

- Interviewer des utilisateurs des bibliothèques sur leur raison et leur manière d'utiliser la bibliothèque en tant que lieu⁸ ;
- Interviewer des membres des équipes des bibliothèques sur leur travail et leur rôle à la bibliothèque, sur leur opinion quant au sens et à l'impact de ce travail et de la bibliothèque même⁹ ;
- Observer l'espace et l'organisation des collections ;
- Apprendre comment l'équipe est organisée, quelles sont les relations entre la bibliothèque et l'hôpital ainsi qu'entre la bibliothèque et l'université.

La première visite a été menée à Trondheim, en octobre 2014. La BMH était alors toute neuve et venait à peine d'ouvrir. La bibliothèque a dès lors été visitée dans les moindres détails et le focus a été mis sur le thème de la bibliothèque en tant que lieu. Les visiteuses en ont tiré de nombreuses informations, entre autres à propos du mobilier et de l'éclairage. La formation aux compétences informationnelles et la promotion des services de la bibliothèque ont été deux autres aspects importants de cette visite. Ces activités font partie d'une stratégie consistant à rendre les bibliothécaires visibles selon le concept du "visible librarian"¹⁰ : les équipes vont vers l'utilisateur, se montrent sur le campus, aux endroits habituellement fréquentés par les utilisateurs, y compris en dehors de la bibliothèque.

Ensuite une semaine de novembre 2014 a été consacrée à des visites en Belgique. L'UCL est organisée en cinq campus, avec une distance maximale de 120 km entre Woluwé et Tournai. Sur son campus principal, à Louvain-la-Neuve, s'est tenue une réunion avec l'équipe qui a réalisé le projet de promotion des bibliothèques "Biblio-Jack"¹¹, une façon légère et dans l'air du temps d'apprendre aux étudiants les bases de l'utilisation de la bibliothèque universitaire. Le projet DIAL, dépôt institutionnel de l'université, a également été présenté et une visite a été consacrée à la Nouvelle bibliothèque et learning centre des sciences et technologies.

Enfin une semaine de décembre 2014 a été consacrée à visiter la bibliothèque de l'hôpital universitaire de Kuopio. Au cours de cette visite s'est tenue une discussion en ligne avec la responsable de la formation et de l'information de l'UEF sur le campus de Joensuu (à 137 km de Kuopio), à propos de la formation aux compétences informationnelles. À Kuopio, les réunions en ligne (par vidéo-conférence ou par Skype) font partie de la vie quotidienne. La discussion a porté sur les cours en ligne, leur intégration dans le curriculum, la collaboration avec les académiques, les critères de qualité, les

retours d'information des étudiants et l'évaluation par les pairs. Outre des discussions avec d'autres membres de l'équipe de la bibliothèque, une visite a été consacrée à la Varastokirjasto (bibliothèque nationale de conservation) qui collecte, conserve et fournit du matériel en provenance de et à tout type de bibliothèque en Finlande.

Groupe de discussion avec des collègues de l'EAHIL

Un groupe de discussion est une discussion modérée entre six à dix participants. Ce dispositif vise à collecter une série d'opinions exprimées par un ensemble représentatif de personnes, en sorte d'obtenir une représentation des attitudes, croyances, désirs et réactions à l'égard de concepts partagés par les participants. Il s'agit d'une méthode qualitative. Elle fournit des résultats qui, s'ils ne peuvent être généralisés à une population, peuvent cependant indiquer des tendances ainsi que des caractéristiques et des schémas récurrents.

Fin mai 2015, les participantes au projet ont invité leurs collègues de l'EAHIL à y prendre part en commentant et en discutant du benchmarking comme méthode. La session consacrée au groupe de discussion s'est tenue lors des ateliers "EAHIL+ICAHIS+ICLC" à Edimbourg, en juin 2015¹². Les participants ont en outre été invités à commenter le projet et leur intérêt pour le benchmarking tant avant qu'après la session.

Résultats

Cette section décrit principalement les résultats des visites de bibliothèques, la bibliothèque en tant que lieu ainsi que le sens des bibliothèques. Au fur et à mesure du développement du projet, les nouvelles informations concernant la comparaison des données et les indicateurs feront l'objet d'un article ou d'une communication.

Interviews des utilisateurs

Les trois mêmes questions ont été posées à des utilisateurs de chaque bibliothèque, concernant l'usage qu'ils font de la bibliothèque comme lieu :

- Quel usage faites-vous de la bibliothèque ?
- Pourquoi vous être installé à cette place précise ?
- Où travailleriez-vous si la bibliothèque n'existait pas ?

À Trondheim, les utilisateurs ont été sondés dans huit zones, individuellement, par paire ou en groupe. À Bruxelles, des utilisateurs isolés de six zones ont été interrogés, car il n'y a pas d'espace pour le travail en groupe actuellement dans la bibliothèque. À Kuopio,

cinq utilisateurs de cinq zones ont été interviewés, car il n'y avait pas alors à la bibliothèque de local pour le travail en groupe.

Les personnes rencontrées dans les bibliothèques, des étudiants pour la plupart, lisaient des notes de cours ou des syllabus, discutaient ou parlaient, rédigeaient des rapports de laboratoire ou des articles de recherche, travaillaient en groupe, cherchaient de l'information, utilisaient leurs propres livres, travaillaient sur leur ordinateur personnel ou sur l'un de ceux de la bibliothèque. Des activités semblables ont été observées dans les trois bibliothèques.

Les utilisateurs rencontrés ont déclaré apprécier divers aspects des espaces de bibliothèque. À Trondheim, ils ont mentionné le confort du mobilier, le niveau de silence satisfaisant, la possibilité de travailler à plusieurs ainsi que la disponibilité d'ordinateurs et de matériel de référence. À Bruxelles, ils ont dit apprécier le fait d'appartenir à une communauté d'étude, l'ambiance favorable à l'étude, le silence et la constante disponibilité d'un bibliothécaire pour maintenir cette atmosphère studieuse. Ils ont également mentionné la disponibilité du Wi-Fi, d'ordinateurs et la possibilité de chercher de l'information. Les utilisateurs ont aussi dit apprécier l'éclairage naturel, la ventilation et l'ambiance thermique du lieu. À Kuopio, l'accès aux ordinateurs était jugé important ; la tranquillité et la possibilité de s'asseoir près d'une fenêtre étaient aussi appréciées.

Si la bibliothèque n'avait pas existé, la plupart des utilisateurs de la BMH rencontrés auraient préféré rester chez eux plutôt que de s'installer dans la salle d'étude, trop silencieuse à leur goût. À la BSS, au contraire, les utilisateurs rencontrés ne seraient pas restés chez eux ou au kot. Si la bibliothèque n'avait pas existé, ils se seraient installés dans l'une des salles d'étude du campus, même si elles sont jugées trop bruyantes. La plupart des utilisateurs de la bibliothèque de l'hôpital universitaire de l'UEF interviewés se seraient rendus au "learning centre" ou à la bibliothèque générale du campus ; un seul aurait étudié chez lui.

On peut donc conclure que le planning d'une bibliothèque en tant qu'espace d'apprentissage devrait intégrer les points suivants :

- La disponibilité de zones de travail individuel et collaboratif,
- La possibilité d'offrir des espaces de travail et d'étude tant silencieux que semi-silencieux,
- L'accès à des ordinateurs et à un réseau Wi-Fi,
- La disponibilité de l'éclairage naturel.

Discussions avec les membres des équipes

Les questions posées aux membres des équipes des bibliothèques portaient sur leur rôle et sa valeur ajoutée :

- Quel est votre rôle dans la bibliothèque ?
- Pourquoi travaillez-vous ici ?
- Quels sont le sens et le but de votre travail ici ?
- Pour l'université, quelle est la valeur ajoutée de la bibliothèque (et du rôle que vous y tenez) ?
- Si la bibliothèque n'existait pas ou ne fournissait pas les services qu'elle rend, quelles en seraient les implications ?
- Selon vous, la bibliothèque fait-elle ce qu'il faut ? Rend-elle les bons services ?

Cette méthode s'est révélée productive. Les membres des équipes se sont montrés désireux de partager leurs réflexions et leurs opinions, et ce qui avait commencé comme des interviews a rapidement pris le tour d'une discussion entre collègues. Les responsables de bibliothèques participantes ont pris part au processus réflexif avec leurs collaborateurs. Il a été possible à chacun des participants de parler du sens de son travail et de la valeur de la bibliothèque pour le monde extérieur. Cette fructueuse discussion s'est conclue sur ce constat : si les bibliothèques n'existaient pas, il faudrait les inventer.

Même en présence des responsables hiérarchiques, la réunion n'était pas formelle et n'avait aucun objectif organisationnel. Les membres des équipes ont paru pouvoir et vouloir s'exprimer librement au cours d'un échange de vues et d'opinions dans lequel il n'y avait pas de "bonne" réponse. Au terme de ces échanges, la valeur de la bibliothèque a été définie comme celle d'un ensemble dépendant des tâches de chacun dans sa bibliothèque. Cela a été l'occasion de mettre en relation les besoins exprimés par les utilisateurs et les points de vue des équipes. Si le responsable local en a tiré un bénéfice direct, ses collègues en ont également bénéficié dans la mesure où cela a attiré leur attention sur les résultats qualitatifs d'une discussion pleine de sens. Cette méthode peut donc être utilisée pour déclencher, et développer, une activité plus orientée vers l'utilisateur.

Leçons du groupe de discussion

Dix collègues de l'EAHIL ont pris part au groupe de discussion¹³. Très brièvement exposés ci-dessous, les principaux sujets discutés et les résultats de ces discussions ont été les suivants :

Comparaison de données : discussion sur les contrôles de qualité des bibliothèques dans les différents pays ; avis sur le recours aux indicateurs pour mesurer les progrès ;

Visite des trois sites : accord sur le fait que les interviews des étudiants ont fourni de l'information utile, mais recommandation de réfléchir aussi à ce que pourraient apporter les non-utilisateurs ;

Marketing : suggestion que le marketing pourrait être l'un des sujets principaux et que l'EAHIL devrait y consacrer un nouveau groupe de travail ;

Manière de mener le projet : suggestion de réfléchir à ce qui doit, à cette étape, être mesuré et de se concentrer sur moins de thèmes.

Conclusions

Le présent projet de benchmarking international :

- Implique de nombreuses heures de travail et de l'intérêt personnel autant que le soutien de toute la hiérarchie des membres participants ;
- Vise à mettre à la disposition des étudiants et des membres du personnel une bibliothèque et des services d'information de qualité ;
- Implique une évaluation continue et un développement constant des fonctions de la bibliothèque et des compétences des équipes ;
- Fournit des outils et des suggestions autant qu'il met en lumière diverses manières de gérer une bibliothèque ;
- Représente un défi mais aussi une opportunité ;
- Fournit énormément d'information et de nouvelles compétences aux professionnels de l'information et donne à leurs institutions l'occasion non seulement de comparer des faits et chiffres, mais aussi de tirer des enseignements de manières de faire et de cultures de travail différentes.

Karen Johanne Buset

*Norges teknisk-naturvitenskapelige
universitet - NTNU-BMH
Kunnskapssenteret, St. Olavs Hospital
Olav Kyrres gt 10
NO-7006 Trondheim
Norvège*

karen.buset@ub.ntnu.no

<https://www.ntnu.no>

Ghislaine Declève

*UCL – Bibliothèque des sciences de la santé
Avenue Hippocrate 50, bte B1.50.09
1200 Bruxelles
Belgique*

ghislaine.decleve@uclouvain.be

<http://www.uclouvain.be>

Tuulevi Ovaska

KUH Medical Library, Puijo Hospital
P.O. Box 100
Puijonlaaksontie 2
FI-70029 KY
Finlande
tuulevi.ovaska@uef.fi
<http://www.uef.fi/fi/etusivu>

septembre 2016

Notes

1. Ovaska, T.; Saarti, J. Benchmarking plans [en ligne]. University of Eastern Finland Library, 2012 (consulté le 27 septembre 2016). Projet : gestion de bibliothèque. 2 pp. <https://benchmarkingthreehealthlibraries.files.wordpress.com/2014/10/benchmarking_plans_2012-2013.pdf>.
2. Traduction française du rédacteur.
3. Markless, S.; Streatfield, D. Evaluating the impact of your library. 2e édition. Facet, 2013. ISBN 978-1-85604-812-5.
4. Traduction française du rédacteur.
5. European Association for Health Information and Libraries [en ligne]. <<http://www.eahil.eu>> (consulté le 27 septembre 2016).
6. Buset, K.; Declève, Gh.; Ovaska, T. Comparing statistical information [en ligne]. <<https://benchmarkingthreehealthlibraries.wordpress.com/2015/11/17/is-it-useful-or-even-possible-to-compare-statistical-information>> (consulté le 27 septembre 2016).
7. Organisation internationale de normalisation. Information et documentation – Indicateurs de performance des bibliothèques. ISO, 2014. ISO 11620:2014(F).
8. Buset, K.; Declève, Gh.; Ovaska, T. Interviewing library users 1-3 [en ligne]. <<https://benchmarkingthreehealthlibraries.wordpress.com/2014/10/30/interviewing-library-users>>, <<https://benchmarkingthreehealthlibraries.wordpress.com/2014/11/06/interviewing-library-users-part-2>>, <<https://benchmarkingthreehealthlibraries.wordpress.com/2014/12/11/interviewing-library-users-part-3>> (consultés le 27 septembre 2016).
9. Buset, K.; Declève, Gh.; Ovaska, T. The meaning of library – and life? [en ligne]. <<https://benchmarkingthreehealthlibraries.wordpress.com/2014/12/19/the-meaning-of-library-and-life>> (consulté le 27 septembre 2016).
10. Siess, J.A. The visible librarian : asserting your value with marketing and advocacy. American library association, 2003. ISBN 978-0838908488.
11. Université catholique de Louvain. Biblio-Jack : le b.a.-ba des bibliothèques [en ligne]. <<http://www.uclouvain.be/biblijack>> (consulté le 27 septembre 2016). Voir à ce sujet : Finfe M., Kojo-Zweifel C., Lanners C., Patris S. Biblio-Jack : le b.a.-ba des bibliothèques de l'UCL en vidéo. Cahiers de la Documentation/Bladen voor Documentatie, 2015, n° 3, p. 78-85.
12. EAHIL+ICAHIS+ICLC 2015: Research-minded – supporting, understanding, conducting research [en ligne]. <<https://eahil2015.wordpress.com>> (consulté le 27 septembre 2016).
13. Buset, K.; Declève, Gh.; Ovaska, T. Focus! – said the focus group [en ligne]. <<https://benchmarkingthreehealthlibraries.wordpress.com/2015/07/01/focus-said-the-focus-group>> (consulté le 27 septembre 2016).

CONTENTCURATIE VOOR INFORMATIEPROFESSIONALS: SCHARRELEN IN DE VUILBAK OF DUURZAAM HERGEBRUIK VAN INFORMATIE

Lourense H. DAS

Onderwijsbibliothecaris, Meles Meles SMD

■ Informatieprofessionals houden zich bezig met het verzamelen, bewerken, ontsluiten en ter beschikking stellen van informatie. Technologische innovaties zorgen voor een enorme toename in de hoeveelheid informatie. Informatie die in een grote diversiteit aan typen bronnen en (digitale) formaten wordt verspreid. De mogelijkheden om informatie (content) te verzamelen, te (her)gebruiken en te verspreiden is daardoor enorm toegenomen. Er is behoefte aan professionals die in staat zijn specifieke content te verzamelen en te verspreiden. Contentcuratie lijkt daarom per definitie het domein van de informatieprofessional, maar hij krijgt gezelschap van professionals uit diverse andere vakgebieden, waaronder marketeers. In dit artikel wordt ingegaan op wat contentcuratie is en welke uitdagingen dit relatief nieuwe fenomeen biedt voor de informatieprofessional.

■ Les professionnels de l'information s'occupent de la collecte, du traitement, de la valorisation et de la mise à disposition de l'information. Les innovations technologiques ont généré une énorme augmentation dans la quantité d'information. Cette information est elle-même diffusée via une grande diversité de types de sources et de formats (numériques). Les possibilités de collecter, de (ré)utiliser et de diffuser cette information (contenus) se sont de ce fait également multipliées. Il est indispensable de recourir à des professionnels de l'information capables de collecter des contenus spécifiques et de les diffuser. La curation de contenus apparaît donc par définition comme le domaine du professionnel de l'information, mais il reçoit la compagnie de professionnels provenant d'autres domaines de spécialisation, parmi lesquels les spécialistes du marketing. Cet article décrit le concept de curation de contenus et présente les défis que ce phénomène nouveau offre au professionnel de l'information.

Een bibliotheek is de natuurlijke habitat voor het verzamelen, gebruiken en ter beschikking stellen van informatie. De professionals aldaar werkzaam, die zich daarmee bezig houden, worden informatiespecialisten of informatieprofessionals (IP-er) genoemd. Zij zijn bij uitstek toegerust om informatie op de juiste manier bij hun klanten (leners, gebruikers) te bezorgen. Maar informatie verzamelen en verspreiden is al lang niet meer enkel het domein van de bibliotheek en/of de informatieprofessional. Moderne technologie en sociale media maken het bewerken en delen van informatie door iedereen met een account en een "device" kinderspel. Wereldwijd houden miljoenen individuen maar ook organisaties zich bezig met dat produceren en delen van content en niet altijd met positief resultaat, zoals dagelijks kan worden ervaren op sociale media.

De term informatie is een containerbegrip. Alle content, hoe triviaal ook, kan betekenis hebben voor een individu of organisatie en wordt daarmee informatie. Het vinden van de juiste content is vaak "het zoeken naar een speld in een hooiberg". Er is daarom behoefte ontstaan aan nieuwe manieren om informatie te verzamelen, bewerken, verwerken en verspreiden en één daarvan is contentcuratie.

Contentcuratie is er in alle soorten en maten; contentcuratie voor informatieprofessionals vraagt echter om een specifieke manier van werken waarbij de volgende vragen een rol spelen: wat is contentcuratie eigenlijk en wat zijn de verschillen en overeenkomsten met contentcuratie door andere professionals en amateurs¹? Wat levert contentcuratie op voor

klanten en organisaties en hoe arbeidsintensief is contentcuratie? Wat zijn de succesfactoren? Deze en andere relevante zaken komen in dit artikel aan bod.

Contentcuratie: nieuwe wijn in oude zakken?

De term contentcuratie is afgeleid uit het Engels: "Content Curation". De Engelse term "curate" heeft verschillende betekenissen waaronder "hulp priester" en "beheren". Het Nederlandse begrip "cureren" betekent letterlijk "beter maken" of "genezen / zuiveren". De Nederlandse term wordt op twee manieren geschreven: contentcuratie en content curatie; vaak wordt, ook in het Nederlands, gebruik gemaakt van de Engelse term "content curation". Voor dit artikel is gekozen voor de term contentcuratie.

Maar wat is contentcuratie eigenlijk? Er is een groot aantal definities in omloop. Enkele zijn relevant voor informatieprofessionals. Twee daarvan staan hieronder. De eerste is afkomstig van de website curation.nl²: "Content curation is de kunst van het verzamelen van relevante content en het tonen op een goed beschikbare plek, waardoor lezers het snel en gemakkelijk kunnen lezen. Deze content kan uit onderzoek, nieuwtjes uit de sector, opinie artikelen van experts, handleidingen, voorbeelden van nieuwe diensten, interessante quotes, infographics en nog veel meer. Al deze content wordt vervolgens verzameld in een vorm die makkelijk leesbaar en aantrekkelijk is voor diegenen die zoeken naar specifieke informatie."

Deze definitie sluit aan bij de dagelijkse praktijk van informatieprofessionals. IP-ers houden zich o.a. bezig met:

- Het verzamelen van relevante informatie
- Deze informatie wordt verzameld voor een specifieke groep klanten of gebruikers
- De informatie wordt zodanig ter beschikking gesteld dat klanten deze op een efficiënte en effectieve wijze kunnen gebruiken
- De informatie komt uit een grote diversiteit aan bronnen en media en verschijnt in een groot aantal verschillende formats

De huidige technologische mogelijkheden vereenvoudigen voor een deel de praktische uitvoering van bovenstaande taken. Veel informatie is 24/7 beschikbaar via een grote diversiteit aan (online) bronnen en het verzamelen, bewerken en weer verspreiden gebeurt sneller, efficiënter en daardoor vaak ook effectiever. Veel beschikbare tools zijn gratis en eenvoudig te gebruiken: iedereen kan het want "knippen en plakken" is een standaard begrip geworden.

Echter, het uitgangspunt van professionele contentcuratie is "WWWWH": wie, wat, waar, waarom en hoe en geeft antwoord op de volgende vragen: voor wie is de informatie; wat wil de klant precies hebben; waar(voor) wil hij de informatie gebruiken? Waarom wil de klant de informatie hebben (doel?); hoe wil de klant de informatie tot zich nemen? Hoe vaak wil hij deze of vergelijkbare informatie hebben? Het gaat hierbij dus altijd om specifieke informatie in een specifieke situatie voor een specifieke klant. En dat is precies het vakspecialisme van de informatieprofessional. Wordt contentcuratie dan enkel beoefend door IP-ers? Nee, zeker niet. Naast amateurs die uit liefhebberij content cureren voor zichzelf en hun connecties op sociale media en "reaguurders"³ die uit frustratie rücksichtslos van alles en nog wat doorsturen aan een relatief anoniem publiek is er een andere beroepsgroep die veel gebruik maakt van contentcuratie en dat zijn marketeers. Zij passen contentcuratie toe als onderdeel van content marketing: *"het vinden, categoriseren, duiden en delen van content van anderen en voor jezelf voor thought leadership"*. Als marketeer is het belangrijk om als expert op een vakgebied herkend en gewaardeerd te worden. Deze waardering betreft dan vooral de wijze waarop content wordt gedeeld en het vertrouwen dat men daardoor opbouwt. Een dergelijke expert wordt ook wel een "thought leader" genoemd.

Uit het bovenstaande zou men kunnen opmaken dat contentcuratie een nieuwe "sexy" term is voor het werk dat informatiespecialisten al eeuwen doen, namelijk het verzamelen, ontsluiten en beschikbaar stellen van informatie. Maar het gebruik van contentcuratie door marketeers leert ons iets

anders. Contentcuratie is veel meer. Om een goede contentcurator te zijn of te worden is het van belang expert te worden oftewel domeinspecialist. Het gaat dus om meer dan kennis hebben van informatie en bronnen in het algemeen, maar ook om kennis van informatie en bronnen binnen het domein waarvoor de informatiespecialist acteert. Raymond Snijder (2012)⁴ omschreef dit als volgt: *"Bibliothecarissen, informatiespecialisten en alle andere duizenden collega's die in de informatievoorziening werkzaam zijn in Nederland hebben traditioneel een rol als contentcurator. Vanuit hun expertise en ervaring op het gebied van informatievoorziening filteren ze en maken ze selecties in het bijna oneindige aanbod voor hun gebruikers. Dit moet, om het maar meteen over de kwaliteitsstandaarden hebben, gecombineerd zijn met vakinhoudelijke kennis van het vakgebied waarop je filtert en selecteert. Goede contentcuratoren hebben dus behalve expertise in informatiebronnen, het zoeken en beoordelen van informatie en het verwerken ervan ook een (generieke) expertise op 1 of enkele vakgebieden. Goed kunnen selecteren en filteren kan nu eenmaal niet zonder een meer dan gemiddelde kennis van het onderwerp."*

Wat mij betreft komt daar nog iets bij en dat is een grondige kennis van de klanten (eindgebruikers) en hun wensen en behoeften. Een contentcurator is een expert op zijn vakgebied en beschikt tevens over kennis op het gebied van marketing. Marketing is een breed begrip en er zijn talloze definities in omloop. Een eenvoudige definitie komt van Philip Kotler (2016)⁵ *"Marketing is het leveren van klanttevredenheid op een winstgevende manier"*.

Informatieprofessionals zijn van oorsprong niet erg thuis in marketing, maar inmiddels is enige kennis op dit gebied onmisbaar. Steeds meer bibliotheken, archieven en andere instituten en organisaties die werken met informatie, maken gebruik van marketingtechnieken om hun klanten te bereiken, te ondersteunen en daardoor meerwaarde voor deze klant en zijn organisatie te waarborgen. Deze meerwaarde is de "winst" waar Kotler op doelt. En daarmee zijn we terug bij de rol van de "thought leader". Een professional die beschikt over een breed scala aan competenties waardoor hij in staat is als contentcurator "winst" te behalen voor de organisatie(s) en individuele professionals waarvoor hij werkt.

Een professionele contentcurator vervult voor zijn organisatie dus een belangrijke taak. Toch is contentcurator binnen de wereld van bibliotheken, archieven en documentatiecentra een relatief nieuw begrip. Veel informatieprofessionals die zich bezig houden met contentcuratie zullen zich (nog) geen contentcurator noemen. Dit verandert echter in snel tempo. Er is veel behoefte aan contentcurators en

deze behoefte heeft heel veel te maken met de enorme veranderingen die de (digitale) technologie ons heeft gebracht. Niet alleen is er veel meer informatie beschikbaar voor iedereen dan pakweg 20 jaar geleden, maar ook zijn de mogelijkheden om die informatie te vinden en te (her)gebruiken flink toegenomen door de ruime beschikbaarheid aan hardware (desktops, laptops, smartphones, tablets) en applicaties om informatie te bewaren en te beheren. De hoeveelheid informatie op internet verdubbelt elk jaar en het wordt steeds tijdrovender en ook lastiger om kwalitatief goede informatie te vinden op het juiste moment. Veel professionals hebben niet de kennis en tijd om zelf actief op zoek te gaan naar informatie die zij goed kunnen gebruiken voor hun dagelijkse werk. De hulp die zij daarbij kunnen krijgen van contentcurators is van groot belang, zoals ook

blijkt uit het toenemende aantal vacatures binnen de categorie content curation (zie Tab. 1)⁶.

De contentcurator voegt een dimensie toe aan het vakspecialisme "informatieprofessional". Zoals uit figuur 1 kan worden opgemaakt is ook "informatieprofessional" een containerbegrip aan het worden; de categorieën waarbinnen men werkzaam kan zijn, zijn zeer divers en alle hebben ze hun eigen "smaak". Evenals wijn is het vak van informatieprofessional al eeuwen oud. De contentcurator voegt een smaak toe en verpakt "deze wijn" in moderne zakken. Het specialisme contentcuratie is een nieuwe wijn in voor een deel nieuwe zakken. Het "nieuwe" zit in de manier waarop de contentcurator werkt en op welke wijze hij de beoogde winst behaalt.

Functie	Categorie
Informatieadviseur / Gemeente Vlaardingen	Informatiemanagement
1ste medewerker archieven en collecties / RHC Limburg	Archief
Chief Information Officer / Gemeente Leeuwarden	Informatiemanagement
Informatiespecialist / Gelre Ziekenhuis	Datamanagement
Senior Medewerker Informatievoorziening / Provincie Noord Holland	Informatievoorziening
Senior Informatiespecialist / Hogeschool Rotterdam	Bibliotheek
Community Manager / Amatore	Content Curation
Integraal Manager / Biblioplus	Bibliotheek
Archivaris / ProRail	Archief
BI-specialist / AMC	Datamanagement
Adviseur In -en output management / Menzis	Informatievoorziening
Social Media Manager / Staples	Content Curation
Technische content specialist (Kennis en informatiecentrum) / St. Antonius	Content Curation
Archiefmedewerker - Documentalist / TU Delft (via Randstad)	Informatiebeheer
Beeldredacteur / Radboud UMC	Content Curation
Website en database manager / Scope Business Manager	Content Curation
Datawarehouse specialist / Mourik	Datamanagement
DIV-specialist / Gemeente Westland	Div / Archief
Webredacteur - contentredacteur / Gemeente Utrecht	Content Curation
Content Specialist / via New People (Midden-Nederland)	Content Curation
Adviseur / DOK Delft	Openbare Bibliotheek
Coordinator Publiekszaken / Bibliotheek Lek & IJssel	Openbare Bibliotheek

Tab. 1: Vacatures getoond op website GO opleidingen.

Roepstoeter versus creator

Een contentcurator is dus een professional, althans als hij zich als zodanig afficheert.

Er zijn echter valkuilen. Eén van die valkuilen is dat de contentcurator zich ontpopt als roepstoeter: iemand die alleen zendt en niet in dialoog gaat met zijn doelgroep; iemand die nietszeggende informatie of reclame verspreidt; iemand die niets toevoegt aan de informatie die hij deelt; iemand die niet meebeweegt met de constant verschuivende behoeften en belangen van de organisatie(s) en individuen die hij bedient.

Van een professionele contentcurator wordt verwacht dat hij niet alleen zijn expertise inzet maar die expertise ook actief onderhoudt en in staat is verbanden te leggen tussen verschillende content en deze content te voorzien van creatieve analyses.

De professionele contentcurator is daarom bijna altijd ook een "contentcreator": iemand die proactief anticipeert op wat zijn publiek verwacht en in plaats van enkel te "herkauwen" ook zelf informatie produceert en bestaande content vernieuwt door zijn analyse en commentaar. Een belangrijke succesfactor voor de contentcurator is eigen creativiteit op basis van expertise en kennis van de doelgroep: wie zijn zij en wat hebben

ze nodig? Hebben zij een verwachtingspatroon? De antwoorden op deze vragen maken het makkelijker om te beoordelen wat de gecureerde content toevoegt en wat de meerwaarde is. En, welke content nog niet bestaat maar waar wel behoefte aan is. De contentcurator bepaalt vervolgens wat er gemaakt moet worden in de vorm van samenvattingen, analyses, beoordelingen en waardebeoordeling en levert daar zijn eigen bijdrage aan. Dit vormt de belangrijkste competentie van de contentcurator en onderscheidt hem van de roepstoeter.

Wat is content?

Content is ook een begrip dat uit de Engelse taal komt en als term breed is geadopteerd, zowel onder marketing- als onder informatieprofessionals. Onder content wordt verstaan alles wat "inhoud" bevat. In het kader van contentcuratie gaat het om inhoud met betekenis voor de doelgroep. Content kan worden aangeboden via een veelheid aan kanalen en wordt gepresenteerd in een groot aantal verschillende formaten.

In Tab. 2 vindt u een (niet uitputtend) overzicht aan typen content en een (tevens niet uitputtend) overzicht van de formaten waarin deze content kan worden gepresenteerd.

Type	Formaten
Afbeelding	Boek ⁷ , artikel, email, webpagina, presentatie, Instagram, Pinterest, Twitter, Facebook
Audio	Podcast, radio, luisterboek, CD
Cartoon	Krant, boek, artikel, webpagina
Foto	Boek, artikel, catalogus, email, webpagina, Instagram, Pinterest, Twitter, Facebook
Gesprek	Mondeling onderhoud, radio, podcast, CD
Grafiek	Boek, artikel, webpagina, presentatie
Infographic	Webpagina, artikel, Facebook, Twitter
Presentatie	Webpagina, conferentie proceedings / hand-outs
Research	Boek, artikel, dissertatie, presentatie
Screendump	Presentatie, artikel, webpagina, Facebook, Twitter, LinkedIn
Snapshot	Presentatie, artikel, webpagina, Facebook, Twitter
Stripverhaal	Krant, boek
Tabel	Boek, artikel, webpagina, presentatie
Tekst	Boek, artikel, email, list serve, webpagina, presentatie, LinkedIn, Twitter, Facebook
Vakliteratuur	Nieuwsbrief, list serve, blog, artikel
Video	YouTube, televisie, webpagina, Facebook

Tab. 2: Overzicht typen en formaten content.

Dit overzicht maakt duidelijk dat content een breed begrip is: alles dat voor de klant interessante informatie bevat, kan gerekend worden tot content. Deze content kan op een groot aantal verschillende manieren worden verspreid; vaak wordt informatie ook op meerdere manieren tegelijk verspreid. Kranten beschikken over digitale edities; radio- en televisieprogramma's hebben websites en radioprogramma's delen informatie niet alleen als audio maar tegenwoordig ook via de webcam, sociale media en websites.

In de tabel vallen nog twee zaken op: sociale media maken een belangrijk onderdeel uit van de formaten waarmee content kan worden gedeeld. Sociale media zijn doorgaans niet op zichzelf content maar kunnen dat soms wel zijn, als het onderwerp van de content bijvoorbeeld sociale media is. In de tabel worden lang niet alle soorten sociale media apart genoemd; bij elk type worden die sociale media benoemd die in belangrijke mate dat type content presenteren. Zo beschikt Facebook over de grootste collectie afbeeldingen en foto's op het web.

Een opvallend type is "presentatie". Veel mondelinge presentaties worden ondersteund door een digitale presentatie met daarin tekst, afbeeldingen, audio, video, grafieken etc. Het belang van dergelijke presentaties voor de verspreiding van informatie rechtvaardigt deze apart te benoemen. Digitale presentaties worden veelal verspreid via webpagina's zoals Slideshare en Prezi.com.

Een ultiem lijstje van typen en formaten kan niet worden gemaakt, want er komen continue nieuwe typen en formaten bij en er verdwijnen ook weer typen en formaten. Toch is het van belang een dergelijk lijstje te maken. Al is het alleen al om duidelijk te maken dat professioneel content cureren vraagt om kennis en inzicht in de omvang van de types en formaten waarin content wordt gepresenteerd. Het toepassen van een gestructureerde aanpak en het begrijpen welke typen content specifiek van belang zijn voor een bepaald expertisegebied en gebruikersgroep ondersteunt de praktijk van het cureren.

Contentcuratie als proces

Contentcuratie wordt dus zowel door professionals als amateurs veelvuldig toegepast. In veel gevallen gebeurt dit intuïtief: men ziet iets op Facebook of Twitter en deelt dit met anderen, al dan niet voorzien van commentaar. Daar is op zich niets mis mee en sommige sociale media kunnen dienen als middel om informatie te verzamelen, te delen en toe te lichten. Professionele contentcurators onderscheiden zich van amateurs door de procesmatige aanpak van contentcuratie en binnen dit proces het doel van de contentcuratie als uitgangspunt te nemen.

Geen enkele contentcurator wil zijn klanten te veel of te weinig informatie geven op een tijdstip dat niet schikt, via een medium dat niet wordt geapprecieerd en misschien nog erger, niets toevoegt aan wat al wordt aangeboden via andere kanalen.

Content cureren is geen losse activiteit maar een proces waarbij telkens een aantal vragen de revue passeren.

De belangrijkste vraag is "wat is het doel van de contentcuratie?" De klant bepaalt welk onderwerp voor hem van belang is. Directe en voortdurende communicatie met de afnemer(s) van de content is cruciaal voor effectieve contentcuratie. Afnemers die informatie ontvangen die voor hen niet relevant is, zullen snel afhaken, waardoor de beoogde "winst" voor de organisatie en de klant vervalst. De waarde van de content en wellicht de positie van de contentcurator kan daardoor in het geding zijn.

Er is overigens een groot verschil tussen cureren voor een anonieme groep volgers over een bepaald specifiek onderwerp of cureren voor een vaste groep van collega's of klanten over een door hen aangedragen aandachtsgebied. In het eerste geval is het ontstaan van een snel groeiende groep volgers een indicatie van de waardering voor de curatie; positieve feedback uit die groep ondersteunt dit en zal de contentcurator bevestigen in zijn werk; in het tweede geval zal de meerwaarde direct worden vertaald in het voortbestaan van deze dienst: een contentcurator die geen meerwaarde biedt voor de organisatie is overbodig en de contentcuratie zal worden gestopt.

De klanten bepalen dus de content. De volgende vragen zijn daarbij relevant:

- Heeft de content nieuwswaarde?
- Draagt de content bij aan het kennisniveau van de gebruiker?
- Is de tekst informatief en/of uniek?
- Nodigt de titel uit om erop te klikken?
- Dekt deze titel de lading?
- Is er een afbeelding bij en is deze informatief?
- Voegt het commentaar van de contentcurator iets toe?

Voor een informatieprofessional komen daar nog een aantal vragen bij:

- Is de informatie afkomstig van een valide bron en hoe is die validiteit getoetst?
- Klopt de informatie en is dit getoetst, bijvoorbeeld door het toevoegen van andere bronnen?
- Biedt de informatie echt meerwaarde voor de afnemer en/of de organisatie waar die afnemer voor werkt?

- Is het direct duidelijk of het om een mening of feitelijke informatie gaat?
- Is de informatie "to-the-point" en snel te verwerken?

De hoeveelheid informatie die moet worden verwerkt is sterk toegenomen en neemt nog steeds toe. Een "overload" aan informatie, ook als deze via contentcuratie wordt gedeeld, is contraproductief. Afnemers willen snel en adequaat kunnen bepalen of de informatie op dat moment moet worden bestudeert of terzijde kan worden geschoven.

Informatieprofessionals zijn in staat om degelijk bronnenonderzoek te doen en aan te geven of de bron valide is; deze expertise biedt de informatieprofessional een voorsprong op vakspecialisten in andere beroepen, die wel veel over het onderwerp weten, maar heel vaak niet in staat zijn de oorsprong en validiteit van de informatie te toetsen.

In tegenstelling tot wat het delen van content via sociale media biedt, is het klakkeloos "rescoopen" van informatie meestal niet zinvol. De contentcurator houdt bij het cureren niet alleen rekening met de inhoud maar ook met de lengte van het artikel, de kwaliteit van bijvoorbeeld de infographic of de vorm van de website, en voegt altijd iets toe. Een eigen analyse of commentaar biedt de afnemer extra informatie op basis waarvan hij bepaalt of deze inhoud direct moet worden bestudeerd of terzijde kan worden geschoven voor een ander moment.

De lengte van het commentaar en de content (grootte) is ook van belang; tijdsdruk speelt in alle organisaties een rol. Een bron met een helder en goed geschreven commentaar of toegevoegd inzicht helpt de afnemer de juiste keuzes te maken. Dat geldt zeker voor informatie van controversiële aard: content waar u of uw afnemers het niet mee eens zijn, moet worden voorzien van een duidelijke beoordeling. Er bestaat anders de mogelijkheid dat er misverstanden of reputatieschade optreedt voor de contentcurator of de organisatie.

Ook de hoeveelheid content en het moment waarop de informatie wordt gedeeld is een belangrijk element in het proces. Binnen enkele minuten tientallen artikelen, rapporten of nieuwsberichten delen heeft geen zin. De afnemer wordt overvoerd met informatie en zal deze niet meer kunnen of willen consumeren. Onderzoek heeft aangetoond dat gunstige momenten

om informatie te delen werkdagen en zondagavond zijn. Een belangrijk bericht delen bij aanvang van het weekend zal worden gemist of toch pas enkele dagen daarna worden gelezen. Kortom, alles draait om communicatie: de toon, de inhoud, het moment en de wijze waarop de informatie wordt verspreid zijn de succesfactoren.

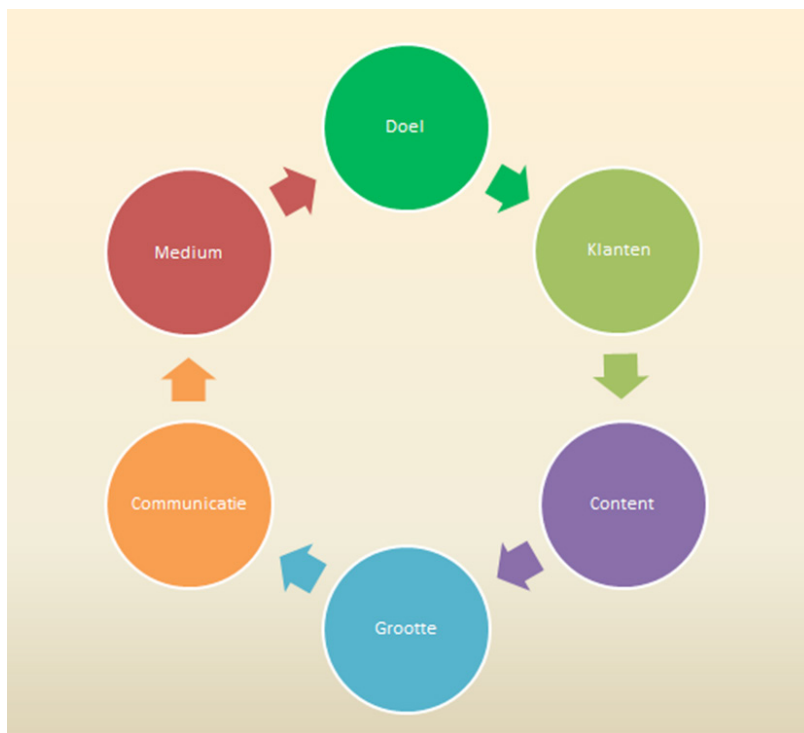


Fig. 1: Proces contentcuratie.

Er zijn talloze media waarmee informatie kan worden gecureerd. Veel van deze media worden door individuen dagelijks gebruikt om informatie te verspreiden, zoals Facebook, Twitter, LinkedIn, Pinterest, Instagram, WhatsApp, blogs, nieuwsbrieven, discussielijsten e.a. Maar hierbij gaat het meestal niet om contentcuratie zoals hierboven beschreven. Deze media zijn overigens wel geschikt om initieel de behoefte van potentiële afnemers van content te peilen en op basis van feedback te bepalen welke content gewenst wordt. Voor (semi)-professionele contentcuratie zijn heel veel tools beschikbaar⁸. Zowel gratis als betaalde hulpmiddelen. Bedenk daarbij dat "gratis" nooit echt gratis is: de curator betaalt voor het gebruik van de applicatie met de informatie die hij deelt en de data die afnemers achterlaten zodra zij zich abonneren. Een gratis applicatie om content te cureren biedt standaard opties. Het maken van eigen keuzes daarin is beperkt, maar vaak wordt naast een gratis versie ook een betaalde versie aangeboden. Van welke gratis of betaalde versie gebruik gemaakt wordt hangt af van de wijze waarop de contentcuratie wordt uitgevoerd: de applicatie moet het proces van contentcuratie stroomlijnen. De

kernwoorden daarbij zijn efficiëntie en effectiviteit voor de contentcurator en de afnemer.

In 2012 werd de eerste contentcuratietool⁹ op de markt gebracht. Daarna volgden er snel meer. In de twee beschreven praktijkvoorbeelden wordt gebruik gemaakt van Scoop.it. Deze tool heeft een gratis en betaalde versie beschikbaar.

Contentcuratie in de praktijk

Informatie verzamelen en verspreiden zit in het DNA van de informatieprofessional. Er zijn dus ook talloze informatieprofessionals die zich zowel professioneel als semiprofessioneel bezig houden met contentcuratie. Onder semiprofessioneel wordt hier verstaan, het cureren van content op vrijwillige basis, onbetaald maar wel op een professionele manier voor een groep vakspecialisten met interesse in een specifiek onderwerp.

De tool die wordt gebruikt voor beide praktijkvoorbeelden is Scoop.it. Deze tool maakt het mogelijk informatie uit een diversiteit aan (online) bronnen te verzamelen, te voorzien van commentaar en trefwoorden (tags), eventueel een eigen titel en afbeelding en deze informatie te delen in de vorm van een online nieuwsbrief en via diverse sociale media, waaronder Facebook, Twitter en LinkedIn.

Scoop.it kent een gratis en een betaalde versie. Met de gratis versie kan één onderwerp aangemaakt worden waarop geïnteresseerden zich kunnen abonneren. De "scoops" (dit is de gecureerde content) kunnen door volgers gedeeld worden via hun eigen Scoop.it of sociale media. Samen met de presentatie via de online Scoop.it, de sociale media en de deelmogelijkheden via andere Scoop.it's, biedt deze tool een uitgebreid scala aan mogelijkheden om content te verzamelen en te delen. De online Scoop.it nieuwsbrief is openbaar toegankelijk via een deeplink waarin de titel van de Scoop.it is opgenomen.

Het verzamelen van de content kan op diverse manieren. Op de desktop of laptop van de contentcurator kan een tool geïnstalleerd worden waarmee online informatie direct kan worden gedeeld. Daarnaast kan zelf content worden gecreëerd of gekopieerd die niet digitaal beschikbaar is; het is namelijk niet verplicht om een hyperlink op te nemen. Is er wel een hyperlink beschikbaar, dan wordt na het plaatsen van de link, de inhoud direct opgehaald en zichtbaar gemaakt. Verder biedt Scoop.it ook zelf content aan op basis van trefwoorden die door de contentcurator kunnen worden bepaald. Het volgen van andere Scoop.it's over relevante onderwerpen, completeert het aanbod aan bronnen en informatie.

De contentcurator wordt in alle gevallen in staat gesteld en zelfs uitgenodigd om eigen commentaar en tags toe te voegen, de titel te wijzigen of aan te vullen en bij het ontbreken van een afbeelding, een eigen afbeelding toe te voegen.

De scoop kan direct gedeeld worden via diverse sociale media. De contentcurator wordt daarbij uitgenodigd om tekst toe te voegen waarmee extra aandacht kan worden gevestigd op de scoop of commentaar kan worden gegeven op de inhoud.

Content kan ook "gescoopt" worden via Scoop.it's van andere contentcuratoren waarop men zich kan abonneren. Scoop.it stuurt wekelijks een overzicht van de inhoud van deze Scoop.it's en andere (naar hun smaak) relevante informatie per e-mail.

In de navolgende twee praktijkcases vindt u een beschrijving van een succesvolle en minder succesvolle contentcuratie.

Case 1: School Libraries Around the World

Naar aanleiding van een door schoolbibliothecarissen in het Verenigd Koninkrijk gestarte actie om de toenmalige regering Brown te bewegen wettelijk vast te leggen dat elke school moet worden voorzien van een schoolbibliotheek, startte Stichting ENSIL¹⁰ in 2009 met de wereldwijde campagne ALIES¹¹. Als snel werd besloten deze campagne te ondersteunen door middel van het cureren van content met behulp van Scoop.it. Op deze wijze kon wereldwijd aandacht gevraagd worden voor de campagne en relevante content over dit onderwerp worden gedeeld. Om ervoor te zorgen dat de content door een grote groep afnemers kan worden gebruikt, is gekozen voor Engelstalige content.

Al snel na de start van de Scoop.it "School Libraries Around the World"¹² bleek deze succesvol. Het aantal afnemers (volgers) bedraagt inmiddels 574 en dit aantal neemt nog steeds toe. Naast deze volgers worden ook nog eens 1472 individuen en organisaties op de aan de campagne gerelateerde Facebookpagina "A Library in Every School" bereikt door elke scoop ook te plaatsen op deze pagina via een door Scoop.it daarvoor beschikbare functie.

Het aantal geplaatste scoops kan alleen worden geraadpleegd via een "upgraded" en betaalde versie, maar het aantal views wordt wel getoond en dat bedraagt inmiddels 35.3K.

Niet alleen het aantal afnemers bepaalt het succes maar ook hun feedback. Deze feedback is zeer waardevol voor het bepalen van de te cureren inhoud. Het delen van een onderzoeksrapport in het Fins zal

weinig afnemers aanspreken, tenzij men de Finse taal machtig is. Het cureren van een samenvatting van dat rapport in het Engels, zal echter wel veel waardering opleveren, juist omdat deze informatie niet altijd snel en makkelijk te achterhalen is. Ook het aantal "rescoops" (het delen van een scoop via een andere Scoop.it) bepaalt voor een belangrijk deel het succes van de contentcurator. Zeker als de contentcurators die deze rescops toepassen gerekend kunnen worden tot zgn. "influential contacts" of "thought leaders".

Maar let wel, Scoop.it hanteert kwantitatieve criteria om het succes te bepalen. Veel rescops zonder commentaar zeggen weinig over de meerwaarde voor de afnemer of klanten van die afnemer. Een geannoteerde rescoop betekent echter dat de afnemer de moeite heeft genomen de scoop te onderzoeken en voor de eigen afnemers relevante informatie heeft toegevoegd. Het principe van delen en verspreiden voorzien van een annotatie wordt extra krachtig door de herhaling via andere kanalen.

De succesfactoren voor deze geslaagde contentcuratie zijn van kwalitatieve aard: expertise op het vakgebied van de contentcurator, kennis van de beoogde afnemers, beschikbaarheid van relevante content en de mogelijkheden van delen en verspreiden waarbij de adoptie van sociale media door de afnemers een grote rol speelt.

Case 2: Rubberproducten en Technische Kunststoffen

Content cureren via Scoop.it betekent niet automatisch succes. Als één of meerdere van de hierboven genoemde succesfactoren ontbreekt, kan de tool Scoop.it daaraan weinig veranderen. Het succes is niet afhankelijk van de gebruikte applicatie. Een eenvoudige en doeltreffende applicatie maakt het cureren wel makkelijker en soms ook efficiënter.

Een voorbeeld van een minder succesvolle contentcuratie is de Scoop.it "Rubberproducten en Technische Kunststoffen"¹³. Deze Scoop.it heeft een ander doel, namelijk het toepassen van "thought leadership" ten behoeve van marketing. Het bedrijf waarvoor deze Scoop.it wordt gemaakt wil via het cureren van content, klanten informatie bieden over producten en hun toepassingen en daarmee bestaande klanten bedienen en nieuwe klanten bereiken.

De werkwijze voor deze Scoop.it is dezelfde als voor "School libraries around the world". Deze Scoop.it heeft slechts enkele afnemers en ontvangt daardoor ook onvoldoende feedback.

De reden hiervoor is voornamelijk een gebrek aan geschikte content. De meeste content betreft reclame en aanbiedingen van andere bedrijven. Inhoudelijke informatie over (de herkomst van) rubber en plastics, soorten rubber en plastics, toepassingen en fabricage van eindproducten is nauwelijks te vinden. Omdat een deel van de beoogde doelgroep niet bekend is (deze groep moet nog bereikt worden), is het heel lastig gebleken om relevante informatie te delen. Een oplossing is om zelf content te produceren. Daarvoor moet voldoende expertise, communicatie- en marketingvaardigheden en tijd beschikbaar zijn. Een echte uitdaging voor de contentcurator!

Scoop.it biedt informatie voor de contentcurator om zijn werk te ondersteunen. Door middel van e-mails, tweets en andere sociale media-uitingen krijgt de contentcurator tips en tricks toegespeeld. Deze tips hebben voornamelijk betrekking op contentcuratie in het kader van marketing. Maar een aantal van de tips zijn ook voor een meer inhoudelijke vorm van contentcuratie interessant.

Een voorbeeld hiervan is informatie over de succesfactoren voor effectieve contentcuratie, die door Scoop.it worden gedeeld.

Opvallend zijn wellicht de volgende factoren:

- biedt een goede mix van gecureerde en eigen content;
- gebruikt verschillende media en cureert ook content van het ene medium naar het andere.

Tips waarmee de contentcurator voor de Scoop.it Rubberproducten en Technische Kunststoffen zijn voordeel kan doen.

Werkverschaffing of zinvolle aanvulling?

Uit bovenstaande praktijkvoorbeelden kan worden opgemaakt dat contentcuratie zonder een helder doel en plan kan leiden tot "een gebed zonder einde". Bij veel aanbod kan het lastig zijn de juiste content te kiezen; bij weinig aanbod moet tijd en energie gevonden worden voor het produceren van eigen content. Het is daarom van belang van tevoren heldere keuzes te maken voor wat betreft de beschikbare tijd en/of budget. Het toepassen van alle opties die curatietools bieden is een andere voorwaarde. Het regelmatig evalueren en zo nodig bijstellen van de doelstelling tezamen met het monitoren van het bereik en de feedback zullen bijdragen aan succesvolle contentcuratie.

De informatieprofessional is een goede contentcurator?!

Afhankelijk van de omgeving waar de informatieprofessional werkt en welke afnemers gebruik maken van zijn diensten is de IP-er per definitie een contentcurator: hij verzamelt informatie met een specifiek doel; biedt deze informatie aan een specifieke groep gebruikers aan en biedt desgewenst aanvullende content in de vorm van metadata.

Veel informatieprofessionals zijn domeinspecialisten: zij doen hun werk op basis van hun kennis van het domein waarbinnen ze actief zijn. Alhoewel het voortbestaan van bibliotheken onder druk staat, is er nog steeds behoefte en plaats voor informatieprofessionals. De overdaad aan informatie vraagt om specialisten die begrijpen wat informatie is en op basis van hun expertise kunnen bepalen welke informatie relevant is voor welke doelgroep. Contentcuratie kan daar nog iets aan toevoegen, namelijk de klant actief voorzien van zeer specifieke informatie, voorzien

van commentaar en gepresenteerd op een wijze die past bij die klant.

De informatieprofessional die actief scharrelt in de vuilbak en daaruit die content cureert die "winst" oplevert voor zijn organisatie en haar medewerkers, is een goede contentcurator. Ter afsluiting kan worden geconcludeerd dat contentcuratie ook kan worden omschreven als "duurzaam hergebruiken van informatie". Contentcuratie door informatieprofessionals is daarom "scharrelen in de vuilbak en duurzaam hergebruik van informatie".

Lourense H. Das

Meles Meles SMD

Rijksweg 26

NL-6095 NC Baexem

Nederland

smd@meles.nl

September 2016

Bronnenlijst

Kotler, P., Armstrong, G., Harris, L., Piercy, N., Broere, F. P., Borchert, T., Feijen, E., ... Roozenboom, T. Principes van marketing. Pearson, 2016.

Snijders, Ronald. Contentcuratie spek voor jouw trefwoordenbek [online]. <<http://www.frankwatching.com/archive/2012/10/09/contentcuratie-spek-voor-jouw-trefwoordenbek>>(geraadpleegd in juni 2016).

Wat is content curation? [online]. <<http://curation.nl/wat-is-content-curation/>>.(geraadpleegd in juni 2016).

Eerste content curatie tool (2012) :(content curation tools[online].

<www.youbrandinc.com/ultimate-lists/ultimate-list-content-curation-tools-platform/>. (geraadpleegd in juni 2016)..

Content curation tools: PageOneCurator [online]. <<https://www.kudani.com/pageone-curator/>> (geraadpleegd in juni 2016).

GO-opleidingen vacatures [online]. <<http://www.goopleidingen.nl/vacatures>> (geraadpleegd op 17 augustus 2016).

A Library in Every School (ALIES) [online].<<http://www.facebook.com/ALibraryInEverySchool/>> (geraadpleegd in september 2016).

Stichting ENSIL (European Network for School Libraries and Information Literacy) [online]. <<http://www.ensil.eu> en <http://www.facebook.com/ensil-europe>>.

School Libraries Around The World (Scoop.it) [online]. <<http://www.scoop.it/t/school-libraries-around-the-world>>.

Rubber en Technische Kunststoffen (Scoop.it) [online]. <<http://www.scoop.it/t/rubberproducten-technische-kunststoffen-industriële-deuren>>.

Aanvullende bronnen

Opleiding contentcurator (GO-opleidingen) [online]. <<http://www.goopleidingen.nl/content-curator>>.

Kennisbank content curation (Howards Home) [online]. <<http://www.howardshome.com/kennis/content-curation/>>.

Curation Suite van WordPress [online]. <<https://curationsuite.com/>>.

50 content curation tools [online]. <<http://www.docurated.com/all-things-productivity/top-content-curation-tools>>.

Noten

1. Onder Amateur wordt hier verstaan een persoon of organisatie die niet beroepsmatig content verzamelt en verspreidt.
2. Wat is content curation? [online]. <<http://curation.nl/wat-is-content-curation/>>.
3. "Iemand die online, vooral op weblogs, uiting geeft aan zijn mening, vaak een ongenueanceerde mening", <<http://anw.inl.nl/article/reagurder>>.

4. Snijders, Ronald. Contentcuratie spek voor jouw trefwoordenbek [online].<<http://www.frankwatching.com/archive/2012/10/09/contentcuratie-spek-voor-jouw-trefwoordenbek>>.
5. Kotler, P., Armstrong, G., Harris, L., Piercy, N., Broere, F. P., Borchert, T., Feijen, E., ... Roozenboom, T. Principes van marketing. Pearson, 2016.
6. GO-opleidingen vacatures[online]. < <http://www.goopleidingen.nl/vacatures>>.
7. Onder boek wordt hier verstaan een gedrukte versie en/of e-Book.
8. Content curation tools: PageOneCurator [online]. <<https://www.kudani.com/pageone-curator/>>.
9. Eerste content curatie tool (2012): content curation tools[online]. <www.youbrandinc.com/ultimate-lists/ultimate-list-content-curation-tools-platform/>.
10. Stichting ENSIL (European Network for School Libraries and Information Literacy). <<http://www.ensil.eu>>.
11. A Library in Every School (ALIES) [online].<<http://www.facebook.com/ALibraryInEverySchool/>>.
12. School Libraries Around The World (Scoop.it) [online]. < <http://www.scoop.it/t/school-libraries-around-the-world/>>.
13. Rubber en Technische Kunststoffen (Scoop.it) [online]. <<http://www.scoop.it/t/rubberproducten-technische-kunststoffen-industriele-deuren>>.

INFORMATION ET COMMUNICATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES, MAIS DES MÉTIERS DIFFÉRENTS

Nathalie BOONEN

Documentaliste, Groupe CESI

■ A l'heure de la révolution numérique, on ne peut plus informer sans communiquer. Au sein de notre réseau - le RIST - et de façon générale dans notre métier de documentaliste, nous avons pu poser le constat suivant : de plus en plus de professionnels de l'information sont poussés vers le service de communication, alors qu'ils ne disposent pas forcément des compétences pour la réalisation de missions propres à ce département. Communiquer est un métier ! Informer l'est aussi ! D'autant plus qu'il faut savoir le faire en jonglant avec les outils technologiques d'information et de communication. En quoi les départements documentation et communication sont-ils complémentaires ? Et qu'est-ce qui les différencie ? Une entreprise a-t-elle intérêt à utiliser les deux types d'expertises ou à privilégier un service plutôt qu'un autre ? Dans ce monde, où YouTube tend à détrôner les ouvrages de références, ces interrogations sont utiles à la compréhension de la situation actuelle dans notre profession. Chacun y puisera ses éléments de réflexion, voire peut-être sa solution.

■ In de tijden van digitale revolutie waarin wij leven is informeren zonder te communiceren niet meer mogelijk. In ons netwerk - het RIST - en in het vakgebied van documentalistes in het algemeen, hebben we de volgende vaststelling gedaan: steeds meer informatieprofessionals worden naar het departement communicatie gedreven, terwijl ze niet noodzakelijk over de competenties beschikken om de daaraan verbonden taken goed uit te voeren. Communiceren is een vak apart! Net zoals informeren! Bovendien moet je hiervoor ook met een aantal technologische informatie- en communicatietools weten te jongleren. Hoe kunnen de departementen documentatie- en communicatie elkaar aanvullen? Waarin verschillen ze van elkaar? Heeft een onderneming er belang bij om beide types expertise aan te wenden of moet de voorkeur gegeven worden aan een van beide? In een wereld waarin filmpjes op YouTube de klassieke referentiewerken van de troon stoten is het nuttig deze vragen te stellen om een beter begrip te krijgen van de huidige stand van zaken in ons vakgebied. Iedereen kan hier zijn of haar visie bijdragen en mogelijke oplossingen aanreiken.

Un métier à réinventer

Une documentaliste du Réseau d'Information en Santé au Travail, le RIST, interroge l'ensemble du réseau : *"Utilisez-vous Mailchimp ? Je l'avais configuré avec DIIGO pour pouvoir envoyer une veille interne sous la forme d'une newsletter, c'était plutôt pas mal, quel gain de temps que l'envoi automatisé d'une veille documentaire... Mais depuis septembre, plus rien ! J'ai tout reconfiguré mais... quelle galère ! Comment faites-vous pour automatiser vos envois de veille ? Connaissez-vous d'autres outils ?"* Et une autre de lui répondre : *"Concernant la newsletter, nous la faisons à la main. Nous attendons la prochaine mise à jour de notre logiciel pour voir si nous pourrions en créer une électronique."*

Même si nos pratiques quotidiennes dans les Services de Santé au Travail sont parfois très différentes, voilà à quoi ressemblent nos discussions sur le réseau ! Notre travail passe nécessairement par l'utilisation de la technologie, tous secteurs d'activité confondus.

Notre formation de documentaliste fait de nous des experts en contenu. Nous sommes les modestes champions de la veille, de l'indexation et de la recherche documentaire, mais sommes-nous capables de mettre ce travail en valeur ? Une collègue du RIST nous confiait : *"Les revues ne sont pas empruntées"*

malgré la "promo" que je fais en envoyant un bulletin mensuel."

L'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) nous oblige à nous réajuster. De fournisseurs de documentation, nous voilà devenus des veilleurs, des gestionnaires de données, sans oublier que nous sommes aussi des aidants à la communication (COM), si ce n'est des "communicants" à part entière !

Il y a certes une évidente continuité entre les métiers de la documentation (DOC) et de la COM. Devons-nous pour autant basculer totalement du côté de la COM et aller jusqu'à oublier l'essence-même de notre profession ?

Comment garder notre place de documentaliste tout en réinventant notre Métier ? Pouvons-nous livrer ce combat, seuls, derrière nos écrans, parfois même sans moyens financiers ni matériels ?

Informé, c'est communiquer. Communiquer, c'est informer.

En tant que professionnels de l'information, nos missions de base sont les suivantes : identifier les besoins documentaires des équipes pluridisciplinaires et mettre à leur disposition les ressources nécessaires, s'appuyer sur des sources d'information fiables et

pertinentes, gérer et enrichir le fonds documentaire du service, assurer la veille documentaire et législative en santé au travail en lien avec les groupes de travail concernés, répondre aux demandes de documentation des équipes, participer à la structuration de la documentation numérique et à l'élaboration d'un plan de classement.

Face au flux incessant de l'information et à l'évolution permanente de la technologie, notre métier est touché de plein fouet. Il faut d'urgence élargir le champ de nos compétences, se repositionner stratégiquement dans l'entreprise et présenter de nouveaux modes d'information. Le terme "documentaliste" n'est peut-être plus tout à fait approprié.

Les attentes de nos utilisateurs évoluent et c'est normal. Nous devons fournir une information de qualité qui véhicule du sens et qui soit aussi immédiatement consommable. Pour citer Frédéric Pansserieu "Les internautes sont des individus particulièrement exigeants : volages, pressés, partisans du moindre effort, prompts à zapper de site en site jusqu'à trouver la perle rare. Pour résumer, il faut savoir faire court et entrer dans le vif du sujet dès les premières lignes. Naturellement, il faut intégrer les exigences changeantes du référencement naturel à chaque ligne de contenu ou presque."¹

En sélectionnant des sources de qualité, en structurant les données, en luttant contre l'éparpillement de celles-ci, en éliminant les sources non-pertinentes, nous faisons de notre mieux pour orienter le lecteur dans les dédales de l'infobésité.

Notre participation à la vie stratégique de l'entreprise s'est intensifiée. Avec elle, nous apprenons à dompter la révolution digitale.

Pour citer Claude Baltz : "Les "gens de documentation" sont à mon avis beaucoup trop modestes, ils n'ont pas encore tout à fait pris conscience de leur potentiel de formation et de compétence. (...) Je ne suis pas loin de penser que, au prix de quelques aménagements dans leur formation mais surtout dans leur façon de se considérer eux-mêmes et leur activité, c'est aux "documentalistes" de formation que pourrait revenir la gestion d'ensemble de l'information et peut-être même de la communication dans les organisations."²

L'information et la communication sont devenues indissociables. Ne pas impliquer le documentaliste dans la conception d'un intranet documentaire risque à terme de se révéler désastreux pour l'entreprise. A contrario, ne pas mettre une newsletter entre les mains d'un service COM, c'est courir le risque que l'info ne circule pas. Il s'agit d'une vérité toute simple : une information ne sera correctement perçue et assimilée que si elle a été efficacement communiquée.

La COM dispose actuellement d'un rôle que la DOC ne possède pas encore. Sa position stratégique claire et son interaction directe avec les clients de l'entreprise lui donnent une meilleure visibilité, voir un certain pouvoir.

Pour parer à cela, COM et DOC devraient idéalement faire partie du même département, par exemple la "Stratégie, Marketing, Communication", mais les deux professions (documentaliste et expert en communication) doivent impérativement y être

AUTREFOIS	AUJOURD'HUI
1. Rendre l'information disponible	1. Communiquer
2. Faire des recherches pour l'utilisateur	2. Comprendre les enjeux métier et le mode opératoire de son public
3. Former les usagers à la recherche et l'usage des informations	3. Fournir une information aidant à la décision
4. Fournir des informations sur l'environnement concurrentiel	4. Avoir des compétences techniques
5. Gérer une bibliothèque physique et une collection papier	5. Représenter un élément stratégique

Tab. 1 : Évolution de la perception du métier de documentaliste.³

représentées. Sinon, tôt ou tard, l'entreprise finira par pêcher soit par une absence de fonds, soit par une absence de forme. Nous comprenons à quel point l'un ne va pas sans l'autre.

La liberté numérique ?

Le développement technologique nous libère de certaines tâches et modifie la demande. Le nombre de recherches documentaires scientifiques basiques et générales est en baisse dans presque tous nos services. Les médecins du travail et autres conseillers en prévention sont de moins en moins demandeurs par manque de temps, ou alors ils se débrouillent sans nous. La recherche via Google compte encore de nombreux amis !

Par contre, si les demandes sont plus rares, lorsqu'elles nous arrivent, elles sont plus précises et plus pointues. Les besoins de nos utilisateurs vont plutôt vers des synthèses, des réponses rapides à

lire et ce, dans un délai très court, nous obligeant à avoir recours à de multiples sources d'information, à apporter des outils et contenus adaptés : MOOC, e-Learning, Archives ouvertes, chat avec des experts, webinaires, blogs, wikis, plate-formes collaboratives, plate-formes de partage médiatiques, réseaux sociaux numériques...

Dans certains cas, lorsque la réponse manque, nous allons jusqu'à créer le support d'information. Sur base de documents récents, nous prenons soin d'effectuer la recherche documentaire préalable, nous en extrayons l'information essentielle et nous produisons la fiche d'information ou législative qui répond le mieux à la demande.

Cette fiche peut être ensuite vulgarisée et diffusée via les divers canaux proposés par la COM. Et ça, c'est particulièrement stimulant. Nous nous éloignons de nos thésaurus et index pour entrer dans la cour du Web 2.0, en publiant des "posts" sur LinkedIn, en "tweetant" ou en "likant". Nous faisons bien plus que diffuser de l'information. Selon le terme consacré, nous la "viralisons". Cela donne une nouvelle dimension à notre Métier et, dans certains cas, une meilleure visibilité. Nous devenons des "cyberdocumentalistes". Nos métiers sont renforcés par le développement des réseaux, des sources et des canaux.

Malgré toute cette liberté nouvelle, un centre de documentation ne "viralisera" jamais une info sans avoir demandé l'avis du service Communication. Cette news correspond-elle bien à l'actualité de l'entreprise ? Est-il opportun de diffuser une info sur l'hypertension, alors que la COM vient de lancer la campagne de vaccination contre la grippe ou vient tout juste d'annoncer une conférence sur le burn-out ? Quel est l'impact de cette information à partir du moment où le focus est fait sur un autre événement ? Nos responsables Communication ont la maîtrise du calendrier des événements. Ça ne s'improvise pas.

Inversement, les responsables COM parcourent quotidiennement la presse grand public, se chargent d'envoyer une newsletter aux clients, d'organiser des journées de rencontre clients-experts. Mais, pour ce qui est de l'information métier pure et dure, notamment l'analyse de la législation, ils font confiance à la Documentation.

Nous ne pouvons pleinement nous exprimer à la place de nos collègues bibliothécaires et archivistes dans la cas présent, car l'expérience nous manque et nous ignorons ce qu'il en est de leur collaboration avec la COM. Une chose est certaine, les livres, les revues et les journaux ne sont plus les seuls supports. Le multimédia est partout et la documentation virtuelle

fait désormais partie des bibliothèques. Les éditeurs spécialisés dans l'éducation parient d'ailleurs aussi sur les nouvelles technologies, qu'il s'agisse d'applications rendant les manuels interactifs, ou de l'impression 3D.

Qu'en est-il pour le RIST et les services de santé au travail ?

À l'époque de la création du RIST en 2005, et jusqu'à ce jour, nous tenions à promouvoir le fait que la DOC était un métier à part entière nécessitant une vraie formation. Dans une volonté de mettre en avant notre valeur ajoutée, le RIST ne se composait que de documentalistes diplômés et exerçant en santé au travail.

Pourtant, du côté des services français de santé au travail, certains membres se retrouvent "dépouillés" de leur fonction de documentaliste pour exercer des missions de communication. Ils délaissent peu à peu l'aspect documentaire du métier pour mieux se concentrer sur leur nouvelle casquette d' "animateur d'information". Dès lors, ils sont confrontés à la création de plateformes de travail collaboratives, à la gestion de sites Web... Tâches pour lesquelles ils ne disposent pas forcément des compétences.

Ce virage vers la communication s'avère très compliqué pour certains et, curieusement, très positif pour d'autres.

Il y a une charge de travail supplémentaire et un manque évident de formation, mais une documentaliste du RIST témoignait : *"Même si je "like" beaucoup mon travail de DOC, je reconnais que le virage vers la COM ne me dérange pas. C'est une bouffée d'oxygène, une opportunité de pouvoir faire quelque chose de nouveau. Apprendre sur le "tas" a aussi de bons côtés. C'est une façon de se qualifier à nouveau."*

Est-ce pour sortir du "back office" et être un peu plus visibles ? Mettons-nous plus notre savoir-faire en avant lorsque nous envoyons une veille automatique ?

Est-ce parce qu'il y a une perte de valorisation et qu'il est devenu difficile de se positionner stratégiquement en tant que documentaliste ? Lorsqu'on pousse l'interrogation un peu plus loin, les documentalistes disent qu'ils adorent toujours leur métier, qu'il est vivant et qu'il est sollicité, mais la répétition de certaines tâches (indexation, lecture rapide, veille sur de nombreuses sources d'informations...) peuvent finir par les lasser, les écœurer...

La situation n'est pas encore aussi flagrante en Belgique, mais le développement de la technologie,

des supports électroniques et des réseaux de communication nous pousse à nous renouveler et à travailler de manière de plus en plus étroite avec nos services de communication.

De plus, contrairement à la France, les services de santé au travail, qu'on nomme chez nous Services Externes de Prévention et de Protection (ou S.E.P.P.), sont en concurrence entre eux, ils ne peuvent donc plus "juste" se contenter de fournir de la documentation. Ils doivent sans cesse faire mieux, être visibles et reconnus comme experts incontournables du marché.

Au cœur du Groupe CESI par exemple, le centre de documentation gère le site intranet documentaire ainsi que le site internet, en collaboration avec le département Communication. Il intervient de manière active sur les réseaux sociaux, il participe à la rédaction des plaquettes d'information à visée commerciale. Sa veille documentaire se complète désormais d'une veille concurrentielle et sectorielle. La communication et le marketing sont ses nouvelles lignes d'horizon...

Au RIST, notre cible prioritaire reste bien entendu la santé au travail; pourtant nous nous interrogeons sur l'évolution et l'avenir de notre réseau⁴. Doit-il rester "DOC ONLY" ou doit-il s'ouvrir à des professionnels de la communication ? De façon extrême, faut-il aller jusqu'à exclure de notre réseau les documentalistes qui ne font plus que de la communication ?

Plus simplement, pourquoi n'envisagerions-nous pas d'ouvrir notre groupe à des experts en communication, spécialisés ou non dans le domaine de la santé au travail ? La question a été posée au sein du réseau, mais elle provoque de nombreuses réactions négatives. Il nous faudra sans doute encore quelques mois avant de pouvoir l'envisager sereinement.

Conclusions

Les Services de Santé au Travail (ou S.E.P.P. en Belgique) sont en pleine réforme politique et financière ; il est normal que les centres de documentation évoluent

Bibliographie

La communication en ligne pour documentaliste : l'interview de Frédéric Panserrieu. [en ligne] (consulté le 10 novembre 2016) <<http://www.comundi.fr/interview/471/la-communication-en-ligne-pour-documentaliste--l-interview-de-frederic-panserrieu.html>>

Baltz Claude. Quand la documentation s'éveillera. Documentaliste-Sciences de l'Information 2/2003, (Vol. 40), p. 148-153 [en ligne] (consulté le 10 novembre 2016) <<http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2003-2-page-148.htm>>

Battisti, Michèle. Les cinq qualités essentielles du professionnel de l'information. I2D-Information, données & documents, n° 3, 2015, p. 7-8.

Boonen, Nathalie. Pour l'amour du RIST : le Réseau des documentalistes spécialisés en santé au travail. Cahiers de la Documentation/Bladen voor Documentatie, 2016, n° 1, p. 32-36.

en fonction des changements et des orientations stratégiques des sociétés pour lesquelles ils travaillent.

Toutefois, le virage évoqué dans ce texte est bien spécifique aux métiers de l'information-documentation en général. Quand les produits proposés par le centre de documentation sont moins dans l'air du temps, il faut élargir les compétences, s'ajuster et proposer autre chose. Pour promouvoir ces supports d'une manière adaptée, efficace et percutante, quoi de mieux que des professionnels de la communication pour épauler la DOC ?

Cependant, ne perdons pas de vue que la technologie n'est qu'un outil au service de nos métiers. Elle est au centre de nos professions, mais nous en restons les maîtres d'œuvre.

Communication et Information sont des services complémentaires qui doivent avoir une vision d'ensemble. Il s'agit bien de deux métiers différents qui ont toute leur place dans l'entreprise et le monde d'aujourd'hui.

Le meilleur moyen de diffuser une information, c'est de répondre le plus intelligemment possible aux besoins de l'utilisateur. N'oublions pas que ce dernier garde toujours le droit à la déconnexion. Actuellement, la bonne intelligence passe obligatoirement par une collaboration efficace entre les deux expertises DOC et COM.

Tout cela est également éminemment stratégique et chacun doit en prendre conscience. C'est le message que nous devons faire passer à nos Directions.

Nathalie Boonen

Groupe CESI

Avenue K. Adenauer 8

1200 Bruxelles

nathalie.boonen@cesi.be

<http://www.cesi.be>

novembre 2016

ADBS. Référentiel des métiers-types des professionnels de l'information et documentation. Collection "Guide professionnels ADBS", 2001, 93 pages, ISBN : 2-84365-050-X

Legendre, Bertrand. La fin d'un métier ? Colloque "Horizon 2019: bibliothèques en prospective", ENSSIB, 19-20 novembre 2009 [en ligne] (consulté le 10 novembre 2016) <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/visionner/48051-fin-d-un-metier-la>> (vidéo)

Remerciements

L'auteure tient à remercier l'ensemble de ses collègues du RIST pour leur aide à la rédaction de ce document.

Elle remercie également la responsable communication du Groupe CESI, Madame Diane de Bellefroid et Pascal Denhaerincq, Directeur Stratégie, Marketing et Communication du Groupe CESI.

Notes

1. *La communication en ligne pour documentaliste : l'interview de Frédéric Panserrieu*. [en ligne] (consulté le 10 novembre 2016) <<http://www.comundi.fr/interview/471/la-communication-en-ligne-pour-documentaliste--l-interview-de-frederic-panserrieu.html>>
2. Baltz, Claude. Quand la documentation s'éveillera. *Documentaliste-Sciences de l'Information* 2/2003, (Vol. 40), p. 148-153 [en ligne] (consulté le 10 novembre 2016) <<http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2003-2-page-148.htm>>
3. Battisti, Michèle. Les cinq qualités essentielles du professionnel de l'information. *I2D-Information, données & documents*, n°3, 2015, p. 7-8.
4. Boonen, Nathalie. Pour l'amour du RIST : le Réseau des documentalistes spécialisés en santé au travail. *Cahiers de la Documentation/Bladen voor Documentatie*, 2016, n°1, p. 32-36.

BIBLIOTHÈQUES ET EBOOKS

LE PRÊT NUMÉRIQUE EST DÉSORMAIS LÉGAL

Séverine DUSOLLIER

Professeur à Sciences Po Paris - École de droit

■ Dans son arrêt du 10 novembre 2016, la Cour de justice de l'Union européenne constate qu'il n'existe aucun motif décisif permettant d'exclure du champ d'application de la Directive 2006/115/CE (relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle) le prêt de copies numériques et d'objets intangibles. Une telle conclusion est, par ailleurs, corroborée par l'objectif poursuivi par la directive, à savoir que le droit d'auteur doit s'adapter aux réalités économiques nouvelles. L'auteur situe le contexte de cette décision, entre offre d'ebooks dans les bibliothèques et opposition des éditeurs au prêt numérique. La position de la Cour sur le prêt numérique est explicitée, ainsi que la mise en exergue de la bibliothèque comme acteur indispensable de l'accès au livre.

■ In zijn arrest van 10 november 2016 stelt het Hof om te beginnen vast dat er geen dwingende reden bestaat om de uitlening van digitale kopieën en immateriële voorwerpen hoe dan ook uit te sluiten van de werkingssfeer van de Richtlijn 2006/115/EG (betreffende het verhuurrecht, het uitleenrecht en bepaalde naburige rechten op het gebied van intellectuele eigendom). Deze vaststelling vindt steun in de door de richtlijn nagestreefde doelstelling, te weten dat het auteursrecht wordt aangepast aan de nieuwe economische ontwikkelingen. De auteur situeert de context van deze beslissing tussen het aanbieden van ebooks in bibliotheken en de weerstand van de uitgeverijen tegenover de digitale uitlening. De positie van het Hof over de digitale uitlening wordt uitgelegd en de rol van de bibliotheek als een onmisbare speler in de toegang tot boeken wordt onderstreept.

Par une décision du 10 novembre 2016, la Cour de justice de l'Union européenne a considéré que la limitation existante du droit d'auteur en droit européen pour permettre aux bibliothèques de procéder à des opérations de prêt sans accord préalable des auteurs ou éditeurs s'étendait à la mise en disposition en ligne de livres sous format numérique¹. Une telle interprétation généreuse des dispositions régulant le prêt public est une véritable surprise tant la majorité de la doctrine concluait que le cadre législatif existant en Europe ne visait que la mise à disposition de livres et autres types d'œuvres sous un format tangible². Au mieux, certaines voix plaidaient pour une inclusion législative de l'e-lending dans le cadre du prêt public autorisé³, sans oser espérer qu'il soit déjà couvert par la directive.

Mais loin de se cantonner à une intervention technique et juridique, l'arrêt de la Cour de Luxembourg est une reconnaissance du rôle des bibliothèques publiques dans l'accès à la culture et une volonté de préservation de ce rôle à l'encontre des gourmandises des opérateurs marchands, éditeurs et plateformes de distribution d'ebooks.

Le contexte de la décision

La décision de la juridiction européenne a été suscitée par une demande d'un tribunal de la Haye aux Pays-Bas, saisi par l'association nationale des bibliothèques publiques, la *Vereniging Openbare Bibliotheken*, d'un recours visant à déclarer que la loi néerlandaise sur le droit d'auteur autorisait les prêts numériques. Le législateur hollandais s'apprêtait en effet, sur base des conclusions d'une étude universitaire, à introduire un projet de

loi créant une bibliothèque numérique nationale qui aurait été en charge du prêt de livres numériques, en considérant que celui-ci ne pouvait être effectué par les bibliothèques dans le cadre de l'exception existant en droit d'auteur en faveur du prêt classique. Une telle limitation du droit d'auteur, qui existe dans tous les pays européens sur base de la directive de l'Union européenne 2006/115 (originellement adoptée en 1992), autorise les bibliothèques publiques à prêter des livres et autres œuvres en échange d'une compensation pour les auteurs⁴. En réalité, le texte législatif européen reconnaît le droit exclusif des titulaires de droit d'auteur à autoriser ou interdire les actes de location ou de prêt⁵ de leurs œuvres, mais limite ce dernier droit en permettant aux États membres de prévoir une dérogation en faveur des bibliothèques ouvertes au public, dérogation qui doit en principe⁶ être accompagnée du paiement d'une compensation pour les titulaires de droit d'auteur⁷.

Que le prêt en ligne de livres sous format numérique ne soit pas couvert par la directive n'est pas explicite, ce qui peut s'expliquer par la difficulté de concevoir une telle activité de la part des bibliothèques en 1992, date de l'adoption du texte législatif⁸. La proposition de directive référait par exemple aux objets incorporant des œuvres, ce qui paraissait indiquer que seuls les supports tangibles étaient concernés. Mais la question de l'extension du droit de location aux transmissions d'œuvres à la demande sur Internet fut bien posée à plusieurs reprises sans qu'une exclusion claire soit formulée⁹. Lorsque les transmissions d'œuvres sur Internet furent par la suite qualifiées d'actes de mise à disposition au public par la directive du 22 mai 2001 sur le droit d'auteur dans la société de l'information, il semblait

entendu par la majorité des commentateurs qu'une communication en ligne d'une œuvre sous format électronique, fût-ce par une bibliothèque dans le cadre d'un prêt¹⁰, requerrait l'autorisation des ayants droit.

L'offre d'ebooks par les éditeurs dans les bibliothèques

A défaut de pouvoir effectuer des opérations de prêt dans le cadre de cette exception, ces activités doivent être autorisées par les titulaires de droit d'auteur, ce qui a donné lieu au développement d'offres d'ebooks par les bibliothèques en collaboration avec les éditeurs et sur base de contrats de licence. Généralement, les bibliothèques font appel à une société intermédiaire agissant comme plateforme de distribution des ebooks de plusieurs éditeurs. Ces intermédiaires fournissent aux bibliothèques les droits de prêt, ainsi que le service technique de mise à disposition aux lecteurs (gérant parfois également l'interface de la bibliothèque destinée au prêt numérique), et hébergent les livres sur leurs serveurs. Il s'agit notamment de OverDrive aux États-Unis, EBSCOhost aux Pays-Bas, Dilicom en France ou Onleihe.net en Allemagne¹¹. Le modèle de prêt généralement proposé par ces collaborations entre plateformes, éditeurs et bibliothèques est qualifié de "one copy/one user", un seul lecteur pouvant emprunter le livre électronique par licence conclue par l'établissement de prêt, celui-ci ne redevenant disponible qu'à l'expiration d'une durée limitée de prêt¹². Des dispositifs techniques de type DRM (Digital Rights Management) contrôlent la durée du prêt et empêchent la copie ou le partage du fichier numérique.

L'opposition des éditeurs à l'autorisation légale du prêt numérique

Les éditeurs opposent de nombreux arguments à l'extension du prêt public au e-lending, soit à la mise à disposition de livres électroniques par un acte de téléchargement à partir du site web de la bibliothèque. Un premier type d'arguments est formel et juridique : une interprétation stricte de la directive est requise et ne peut aboutir à ce que la limitation du droit d'auteur en faveur du prêt par les bibliothèques publiques couvre également la fourniture en ligne de livres. Seuls les livres en format papier seraient inclus dans le champ d'application du texte européen et des lois nationales le transposant. C'est sur ce point que porte essentiellement la décision du 10 novembre dernier qui refuse une telle interprétation restrictive.

D'autres arguments sont davantage économiques et invoquent les conséquences dommageables de l'intervention de bibliothèques sur la fourniture

de livres en ligne pour le marché de l'édition et les titulaires de droit d'auteur. C'est l'opposition principale des éditeurs au prêt numérique. Permettre aux bibliothèques de devenir un point d'accès à des ebooks créerait selon eux une concurrence directe au marché commercial de vente des livres électroniques, d'une manière inédite par rapport au prêt classique. Un lecteur pourrait ainsi accéder au livre de son choix 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans devoir se déplacer physiquement jusqu'à l'établissement public. Le livre étant hébergé sur le serveur de la bibliothèque en version électronique, un nombre illimité de copies pourraient être fournies au téléchargement à de nombreux lecteurs, ceux-ci n'étant plus frustrés par le nombre réduit d'exemplaires accessibles sur les étagères de leur bibliothèque.

Le développement d'une offre de livres numériques par les éditeurs en collaboration avec les bibliothèques démontrerait en outre qu'aucune limitation du droit d'auteur n'est nécessaire, le marché, par le biais de contrats de licence, parvenant à satisfaire les besoins d'une offre publique d'accès à la culture numérique. En quelque sorte, si les éditeurs parviennent à satisfaire les demandes d'accès à des livres numériques des utilisateurs des bibliothèques publiques, la loi ne devrait pas intercéder et remplacer un système efficace de licence par une exception au droit d'auteur.

Cette dernière position ne tient pas compte des insatisfactions des bibliothèques engagées dans ce type de partenariat qui commence à poindre¹³. Certains bibliothécaires se plaignent ainsi du prix de chaque licence, d'une offre limitée de livres disponibles, souvent fournis en bouquets non négociables (dix livres mineurs accompagnant un best-seller), ou du possible traitement des profils des lecteurs à des fins commerciales (qui contredit la politique de non traitement des données personnelles traditionnellement adoptée par les bibliothèques publiques). L'autonomie fonctionnelle, technique et intellectuelle des bibliothèques est largement restreinte par la mise en place de ces systèmes commerciaux de prêt public. Le choix des livres mis à disposition du public de l'institution, mission essentielle des bibliothécaires qui dépend de la population de la bibliothèque, d'enjeux culturels locaux ou temporels, est soustrait en grande partie à ceux-ci. Le coût de la mise en place de système d'*e-lending* et de licences introduit aussi une inégalité entre bibliothèques, à la fois en termes de taille (bibliothèques nationales ou universitaires contre bibliothèques locales), mais également de nationalités. Laisser le développement du prêt numérique au système marchand ne donnera pas les mêmes chances aux bibliothèques de pays en crise, les financements publics n'étant plus affectés en priorité à de tels objectifs culturels.

La position de la Cour de justice sur le prêt numérique

L'opinion de l'avocat général qui s'était prononcé en juin 2016 sur les questions soumises à la Cour par le tribunal de La Haye était très ouverte à l'admission du prêt numérique dans le champ de la directive. D'emblée, dans son introduction, il insiste sur l'opportunité que constitue cette affaire *"pour aider les bibliothèques non seulement à survivre, mais également à prendre un nouvel élan"* dans la révolution numérique, au risque qu'elles soient *"marginalisées et [perdent] leur capacité de jouer le rôle de diffusion de la culture qui était le leur depuis des millénaires"*. Le magistrat européen rejette toute différence entre le prêt traditionnel et le prêt numérique considérant que ce dernier est un équivalent moderne du prêt de livres papier¹⁴.

Mais plus fondamentalement, l'argument d'un possible impact sur le marché des œuvres est balayé. Ce qui est remarquable dans l'opinion de l'avocat général est que le principe même d'un tel impact n'est pas retenu, sans avoir besoin d'analyser la réalité ou l'ampleur de cet impact. Au contraire, les bibliothèques et l'accès au livre qu'elles permettent, affirme-t-il, échappent par définition au marché et ne relèvent pas d'une activité économique¹⁵. Un tel rôle de conservation et de diffusion de la culture doit pouvoir être assumé à l'ère digitale en parallèle à *"un environnement gouverné par les seules lois du marché"*¹⁶, environnement largement critiqué par l'avocat général. La voie de la limitation du droit exclusif des auteurs lui semble donc constituer une voie légitime pour préserver cette mission des bibliothèques et il rejette rapidement les oppositions littérales ou économiques avancées par les éditeurs et titulaires de droit d'auteur.

La Cour de justice va suivre son avocat général, plus sobrement néanmoins. L'arrêt de la Cour n'adopte pas en effet une position aussi franchement politique. L'enjeu du prêt public en droit d'auteur pour le rôle des bibliothèques est évoqué, mais sans être asséné, et les juges européens sont bien moins diserts sur l'articulation entre distribution des œuvres par le marché et mise à disposition par des institutions publiques culturelles. Leur raisonnement s'articule en trois temps.

Le premier consiste à vérifier s'il existe des motifs de nature à justifier l'exclusion du prêt de copies numériques et d'objets intangibles du champ d'application de la directive 2006/115. La Cour ne considère pas, par exemple, que la référence aux termes "copies d'œuvres" ou "objets" vise uniquement les copies fixées sur un support physique¹⁷. De même, la Déclaration annexée au Traité OMPI de 1996 sur le Droit d'auteur,

auquel est partie l'Union européenne, si elle définit les notions d'"original" et d'"exemplaires" comme désignant *"exclusivement les exemplaires fixés qui peuvent être mis en circulation en tant qu'objets tangibles"*, ne concerne que le droit de location et rien ne permet d'affirmer qu'une même approche doit être appliquée au droit de prêt¹⁸. Il en découle que sont exclus du droit de location, prévu audit traité, les objets intangibles ainsi que les exemplaires non fixés, tels que les copies numériques. Une lecture des travaux préparatoires de la directive adoptée en 1992 n'est pas plus décisive selon la Cour¹⁹.

Ensuite, les juges communautaires vont s'atteler à vérifier si le prêt public d'une copie de livre sous forme numérique, effectué dans le modèle "one copy/one user" est susceptible de relever de la limitation du droit d'auteur bénéficiant aux bibliothèques pour le prêt public. L'arrêt confirme ici qu'une interprétation axiologique, qui *"permette de sauvegarder l'effet utile de l'exception ainsi établie et de respecter sa finalité"* doit compléter le principe d'une interprétation stricte de toute dérogation aux droits exclusifs des auteurs²⁰, particulièrement, insiste la Cour, en raison de la contribution de l'exception à la promotion culturelle. En conséquence, l'exception peut s'appliquer *"dans le cas où l'opération effectuée par une bibliothèque accessible au public présente, au regard notamment des conditions établies à l'article 2, paragraphe 1, sous b), de cette directive, des caractéristiques comparables, en substance, à celles des prêts d'ouvrages imprimés"*²¹. Le téléchargement d'une copie d'un livre numérique par un utilisateur, pour une durée limitée et sans que ce même livre puisse être disponible simultanément pour d'autres lecteurs, serait ainsi équivalent à un prêt classique d'ouvrages imprimés.

Il faut avouer que l'analyse est particulièrement courte. Seul un critère d'équivalence entre les opérations emporte la conviction des juges que doit s'imposer une interprétation large de la limitation du droit d'auteur en faveur du prêt public. Si la solution doit être saluée comme une victoire des bibliothèques et une reconnaissance de leur rôle fondamental, elle n'est pas à l'abri de la critique juridique.

S'y ajoute un argument de la Cour en faveur de la protection des auteurs : *"exclure complètement du champ d'application de la directive 2006/115 le prêt effectué sous forme numérique irait à l'encontre du principe général imposant un niveau élevé de protection en faveur des auteurs"*²², est-il ainsi affirmé. Le niveau de protection élevé des auteurs est en effet un credo essentiel de la construction européenne du droit d'auteur. Mais l'invoquer à l'appui d'une limitation de ce droit, qui soustrait donc une partie du contrôle sur l'exploitation de

leurs œuvres aux auteurs, a de quoi surprendre. L'avocat général avait également eu recours à cet argument²³, mais l'avait justifié de manière bien plus détaillée, en considérant que les auteurs ne sont généralement pas rémunérés à l'heure actuelle par les opérations de prêt numérique mis en place dans les bibliothèques par les éditeurs, alors qu'ils sont les premiers bénéficiaires du droit à rémunération perçu dans le cadre du prêt public autorisé par la limitation prévue à la directive 2006/115. Pour l'avocat général, les créateurs seraient donc mieux protégés par un droit à rémunération instauré par la loi que par la mise en place de licences dans un système marchand, sans garantie aucune d'un retour financier à leur bénéfice. Ici encore se manifeste la suspicion que semble avoir l'avocat général à l'encontre du marché.

Dans un troisième et dernier temps, la Cour aborde des questions plus techniques sur le plan juridique et principalement le lien entre le prêt public et l'épuisement du droit de distribution et la nécessité de procéder au prêt à partir d'une source licite. Le raisonnement aboutit ici à imposer deux conditions à la légitimité du prêt numérique. D'une part, les législations nationales peuvent prévoir que le prêt ne s'effectue que par rapport à des exemplaires mis en circulation dans l'Union européenne par le titulaire du droit d'auteur ou avec son consentement. D'autre part, seules des œuvres acquises de manière légitime par les bibliothèques peuvent faire l'objet du prêt, ce qui impose l'exigence d'une source licite. Cette dernière condition n'est pas problématique pour les bibliothèques qui n'ont pas pour habitude de mettre à disposition des lecteurs des exemplaires non autorisés d'ouvrages. Quant à la limitation aux exemplaires distribués en Europe, qui pourrait être imposée par les lois nationales, elle pourrait restreindre la capacité des bibliothèques à proposer au prêt des ebooks acquis sur des sites non européens, cette restriction ne paraissant pas toutefois déraisonnable.

Reste une incertitude sur l'effet de la décision de la Cour. Nécessite-t-elle que les législateurs nationaux révisent leurs dispositions sur le prêt public pour y intégrer le prêt d'ebooks limité au modèle *une-copie-un-lecteur* ou s'applique-t-elle directement ? Les bibliothèques peuvent-elles directement s'adonner au prêt numérique ou doivent-elles attendre une révision de la loi en la matière (et notamment des modalités de perception d'une rémunération pour les auteurs dont la Cour répète qu'elle est une obligation pour les États). Quelle que soit la réponse à cette question sur l'effet normatif de la décision, la mise en place d'opérations d'*e-lending* nécessite des interventions techniques importantes, telles que la mise en place d'une plateforme organisant et contrôlant l'utilisation du livre par l'emprunteur.

Les ebooks acquis sur le marché ne sont à l'heure actuelle pas configurés pour permettre une telle mise à disposition, ce qui pose la question de la nécessaire collaboration des éditeurs, en dépit du rangement du prêt numérique dans les exceptions échappant à la volonté des titulaires de droit d'auteur. Le chemin sera sans doute encore long avant que les bibliothèques ne puissent procéder à des prêts d'ouvrages numériques en toute autonomie.

La bibliothèque comme acteur indispensable de l'accès au livre

En somme, la décision apparaît plus politique que juridique. Dans la lignée du plaidoyer de l'avocat général pour assurer aux bibliothèques un véritable rôle à l'ère digitale, le prêt public est revigoré et considéré comme un outil fondamental d'accès à la culture et de promotion culturelle. Les bibliothèques ne pourront que s'en féliciter.

C'est aussi le rôle du marché qui est diminué, les licences et outils de distribution proposés par les éditeurs ne pouvant suffire à remplir cette fonction d'intérêt public. Si la Cour ne verse pas dans la suspicion que le marché semblait inspirer à l'avocat général, il n'en reste pas moins que la fonction de service public des bibliothèques est valorisée. Cette affirmation du mandat public qui doit persister en dépit de l'opération du marché est bienvenue. L'opposition des éditeurs au prêt numérique, au motif que le marché peut remplir les besoins des bibliothèques et de leurs lecteurs fait l'impasse sur le rôle particulier de celles-ci. Peu importe que les éditeurs puissent fournir une solution ou que le prêt ait un impact sur l'exploitation de l'œuvre sur le marché. L'accès aux œuvres littéraires et artistiques par le biais des bibliothèques publiques doit justement être préservé, car il opère dans un espace non médiatisé par le marché et le jeu normal du commerce. Que l'on soit jeune, précarisé ou insatiable lecteur, le prêt public est un moyen de lire sans bourse délier, mais également hors de tout contrôle (notamment parental ou commercial). Qu'il soit adossé aux missions de préservation et de promotion du savoir et de la culture remplies par les bibliothèques, et non à l'objectif de vente des opérateurs économiques, est indispensable dans une société démocratique. Ainsi, que les lecteurs qui empruntent des ouvrages dans une institution publique n'achètent généralement pas ces livres sur le marché est évident. Mais l'impact du prêt public sur l'exploitation économique des œuvres ne peut uniquement se mesurer à l'aune des ventes individuelles perdues. Ce n'est que si le prêt public numérique aboutissait à détourner complètement les lecteurs des achats de livres sur les plateformes dédiées et se substituait complètement

à toute exploitation commerciale des ebooks que la limitation perdrait sa légitimité.

La position de la Cour européenne revient en quelque sorte à réhabiliter les bibliothèques publiques comme une voie alternative d'accès à la culture, non pas subsidiaire à l'achat de livres, mais parallèle. Dans un rapport remis au Gouvernement français en 2013, Pierre Lescure écrivait : "*Les bibliothèques constituent, entre le secteur marchand des industries culturelles et les échanges non marchands entre particuliers, un "tiers secteur" de la diffusion de la culture et de l'information. Ces institutions "ont vocation à assurer l'accès au savoir, à l'information, à la culture, à la formation et aux loisirs et à en organiser la diffusion à un large public". Quel que soit le support des œuvres dont elles assurent la diffusion, les bibliothèques doivent garantir les conditions d'un usage collectif*"²⁴. C'est cet usage collectif de la culture

que la juridiction communautaire consacre, loin d'une vision exclusivement privée et propriétaire du droit d'auteur qui tend depuis plusieurs années à dominer les débats européens sur la question. Espérons que cette approche, qui ne sacrifie pas pour autant les intérêts et la protection des créateurs, soit également entendue par la Commission européenne qui s'est attelée à une grande réforme du droit d'auteur, dans laquelle les bibliothèques ne seront pas absentes.

Séverine Dusollier

Sciences Po - École de droit
27, rue Saint-Guillaume

F-75007 Paris

France

Tél. : +33 1 45 49 54 52

severine.dusollier@sciencespo.fr

Novembre 2016

Notes

1. C.J.U.E., 10 novembre 2016, Vereniging Openbare Bibliotheken c. Stichting Leenrecht, C-174/15, publié au Recueil numérique, ECLI:EU:C:2016:856, disponible sur <<http://curia.europa.eu>> (ci-après "Arrêt").
2. van der Noll R., Breemen K., Breemen V., Hugenholtz B., Brom M. & Poort J. Online uitlenen van e-books door bibliotheken. Verkenning juridische mogelijkheden en economische effecten, in opdracht van het Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap, Amsterdam, 2012. <http://www.ivir.nl/publicaties/download/Online_uitlenen_van_e-books.pdf> (consulté le 15 novembre 2016)
3. Nous en faisons partie, voir Dusollier S. A manifesto for an e-lending limitation in copyright. Journal of Intellectual Property, Information Technology and Electronic Commerce Law - JIPITEC, 2014, Vol. 5, p. 213, disponible sur : <<http://www.jipitec.eu/issues/jipitec-5-3-2014/4096/dusollier.pdf>> (consulté le 15 novembre 2016)
4. Art. 6 de la Directive 2006/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur le droit de location et de prêt au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle (version codifiée de la directive 1992/100/CEE). Journal officiel de l'Union européenne, L 376 du 27 décembre 2006, p. 8.
5. Le droit de prêt est défini par la directive comme "la mise à disposition pour l'usage, pour un temps limité et point pour un avantage économique ou commercial direct ou indirect, lorsqu'elle est effectuée par des établissements accessibles au public".
6. Certains établissements peuvent toutefois être exemptés de ce droit à compensation équitable à des fins de promotion culturelle en vertu de l'article 6(3) de la directive 2006/115.
7. La Cour de justice de l'Union européenne a récemment décidé que la rémunération des auteurs en compensation du prêt public ne pouvait être calculée seulement sur le nombre d'emprunteurs mais devait également tenir compte du nombre d'œuvres mises à disposition du public. Voir C.J.U.E., 30 juin 2011, VEWA, C-271/10, Recueil, 2011, I-5815.
8. Pour une analyse du texte de la directive sur ce point, voir S. Dusollier, op. cit.; Walter M. & Von Lewinski S., European Copyright Law, A commentary. Oxford University Press, 2010, p. 277 ; van der Noll R. et al. Online uitlenen van e-books door bibliotheken, op. cit., p. 32-33.
9. Walter M. & Von Lewinski S. Op. cit., n° 6.1.28 ; voir également sur ce point le Livre Vert sur le Droit d'auteur et les droits voisins, COM(1995), 382 final. <<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:51995DC0382&from=FR>> (consulté le 15 novembre 2016)
10. Voir notamment le considérant 40 de la directive 2001/29 sur le droit d'auteur dans la société de l'information.
11. van der Noll R. et al. Online uitlenen van e-books door bibliotheken, op. cit., p. 5.
12. Whitney P. EBooks and Public Lending Right in Canada, submitted to the Public Lending Right Commission, 2011, p. 12. <<http://www.canadacouncil.ca/en/council/research/find-research/2011/ebooks-and-public-lending-right>> (consulté le 15 novembre 2016)
13. Voir IFLA. Les fondements du prêt de livres électroniques (E-books), 2012. <<http://www.ifla.org/news/ifla-releases-background-paper-on-e-lending>> (consulté le 15 novembre 2016)

14. Conclusions de l'Avocat général, 16 juin 2016, C174/15, Vereniging Openbare Bibliotheken, publié au Recueil numérique, ECLI:EU:C:2016:459, disponible sur <<http://curia.europa.eu>> (ci-après "Conclusions"), §30.
15. ibidem, §37.
16. ibidem, §38.
17. Arrêt, op.cit., §28.
18. ibidem, §36. Il faut avouer toutefois que sur ce point l'analyse de la Cour est quelque peu spéculative.
19. ibidem, §40-42.
20. ibidem, §50.
21. ibidem, §51.
22. ibidem, §46.
23. Conclusions, op.cit., §33-36.
24. Lescure P. Mission "Acte II de l'exception culturelle", Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique, 2013, p. 185. <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000278.pdf>> (consulté le 15 novembre 2016)

NOTES DE LECTURE

BOEKBESPREKINGEN

LES 500 MOTS MÉTIERS : BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, DOCUMENTATION, MUSÉES

TRADUITS EN ANGLAIS ET ALLEMAND

Jean-Philippe ACCART ; Clotilde VAISSAIRE-
AGARD – Éditions Klog - juillet 2016 - 190 p.
- ISBN 979-10-92272-11-6.

Nous le savons tous, utiliser le mot juste n'est pas toujours aisé. Dans la langue de tous les jours, le Robert et le Larousse peuvent largement nous aider, mais quand il s'agit du vocabulaire professionnel, ces ouvrages de référence sont rarement d'un grand secours. Le livre Les 500 mots métiers couvre désormais ce besoin.

Écrit par deux professionnels renommés, ce livre définit 500 des principaux mots ou groupes de mots utilisés par les professionnels travaillant dans les bibliothèques, les archives, la documentation et les musées. Il offre, en outre, une traduction de chacun de ces termes en anglais et en allemand. De "abonnement" à "zone", le vocabulaire choisi est large, comme l'est notre profession. Il couvre aussi bien des termes liés au livre qu'aux dernières évolutions technologiques. On pourrait dire qu'on va de l'incunable à la tablette tactile, de la bibliothèque au fab lab, du fichier aux objets connectés. On y retrouve des termes courants ("livre", "Internet", "publication"), mais aussi des termes qui paraîtront bizarres à un public étranger à nos métiers ("butinage", "fantôme", "désherbage"), voire très mystérieux, peut-être même pour nous ("lemmatisation", "DAISY", "matériauthèque",...). Les acronymes ne sont évidemment pas oubliés permettant de retrouver la signification de MOOC, URL, RFID, RSS ou des amusants KWIC, KWAC, KWOC.

De nombreuses définitions comprennent un exemple et même parfois une note historique. Certaines sont également pourvues d'une illustration sous forme de schéma (par exemple pour "Functional Requirements for Bibliographic Reports (FRBR)") ou de photos ("microfilm", par exemple). Pour certains termes, la définition générique est complétée par des définitions plus spécifiques. Le mot "résumé" se déclinera, en l'occurrence, par type (analytique,

critique, d'actualité,...). Idem pour "bibliothèque" ou "indexation".

Si la plupart des termes sont communs aux pays francophones, on remarquera néanmoins certains mots typiquement français tels que "Bibliothèque départementale de prêt", lesquels restent d'ailleurs sans traduction. D'autres mots métiers auraient mérité une définition moins franco-centrée, comme le "Prêt inter bibliothèques (PIB)" ou la "Lecture publique", mais les lecteurs belges adapteront bien d'eux-mêmes les explications aux réalités qu'ils connaissent et ce bémol ne concerne que très peu de définitions.

La fin du livre reprend des tableaux traductifs des termes en anglais et en allemand, bien utile pour la lecture de la littérature professionnelle étrangère. Une traduction des termes en néerlandais comblerait bien sûr encore plus les professionnels belges de l'I&D, mais ce sera peut-être dans une prochaine édition...

En conclusion, ces 500 mots métiers nous paraissent constituer un ouvrage de référence indispensable tant pour les étudiants que pour les professionnels avertis. Ce livre fait un large tour des différents mots que l'on peut rencontrer dans notre vie active, les définissant de manière précise. La présentation est également soignée et pratique, utilisant les renvois à bon escient.

Bref... un usuel à posséder dans sa bibliothèque !

GUY DELSAUT

REGARDS SUR LA PRESSE

EEN BLIK OP DE PERS

ARCHIMAG N° 292 (mars 2016)

- *Information professionnelle : je t'aime, moi non plus* – Dossier – Divers auteurs - p. 13-19.

Dossier sur le libre accès à l'information scientifique, réalisé à l'occasion du projet de loi français pour une république numérique qui défend l'ouverture des données publiques, le développement du logiciel libre dans l'administration, la création d'un service public de la donnée... Ainsi, le débat entre les bibliothèques, les scientifiques et les chercheurs d'un côté, et les éditeurs, les agrégateurs et les agences d'abonnement de l'autre s'est réactivé.

Le dossier comprend une interview d'Emmanuelle Sordet, directrice de la bibliothèque Sainte-Barbe à l'Université de Paris 3 sur les relations entre les bibliothèques et les éditeurs ; une interview d'Elsevier et Wolter Kluwer, deux grands majors de l'édition professionnelle qui s'expliquent sur leur stratégie et positionnement en matière d'open access ; un article sur les progrès du libre accès à l'étranger ; une interview d'un agrégateur de presse et d'une agence d'abonnement sur le virage numérique respectivement pris par leur entreprise ; et enfin, une interview de Pierre-Carl Langlais, chercheur en libre accès qui défend une libre circulation de l'information scientifique et tente de positionner le débat.

(DD)

- *La transition bibliographique : la revanche des données ?* - p. 20-22.

Explication avec Gildas Ilien (directeur du département de l'information bibliographique et numérique de la BnF) de la transition bibliographique visant à adapter le catalogue à l'environnement Web et numérique.

Aujourd'hui, c'est le numérique qui questionne et mobilise les bibliothèques, reléguant les catalogues au second plan. Pourtant, la masse d'information dans les bibliothèques numériques

est telle, qu'il n'y est plus possible de s'orienter correctement.

Aussi les données catalographiques s'émancipent en quelque sorte des systèmes et formats d'origine pour ressurgir sous de nouveaux noms tels que "métadonnées" par exemple et s'insérer dans l'environnement Web. Mais cela nécessite un changement de structure et de système, c'est ce qu'on appelle la transition bibliographique. Il s'agit notamment de la transformation des notices dans le modèle FRBR avec un code RDA, du partage des notices sous format MARC,... Cela implique également des changements dans le métier du bibliothécaire qui devra être capable de retraiter des métadonnées produites par d'autres. Il devra aussi être en mesure de maîtriser les processus de traitement automatisé des données mais aussi analyser leur structure et leur qualité. Cette transition nécessite aussi de repenser les stratégies logicielles. Il sera utile, en effet de faire évoluer les SIGB afin qu'ils puissent répondre à ces nouveaux besoins. Références-clés en fin d'article.

(DD)

- *Archives sinistrées : les gestes qui sauvent* – Clémence JOST - p. 24-25.

Comment anticiper un sinistre dans un service d'archives pour réagir au mieux ? Réquisition d'un bâtiment pour évacuer les archives, mise en caisse des documents et étiquetage, traitement des documents abîmés, recrutement de main d'œuvre... Un plan de sauvegarde et d'urgence doit permettre de prévenir au mieux les sinistres, mais aussi d'anticiper un éventuel sinistre pour être à même, s'il devait advenir, de poser les meilleurs gestes et sauver au mieux ce qui peut l'être.

(DD)

- *L'enseignement de la veille : une mosaïque propre au Québec* – Elisabeth Laviguer - p. 30-31.

Les québécois ont mis en place une multitude de formations dans le domaine de la veille. Enseignants, chercheurs et chef d'entreprise font le point sur ces initiatives.

(DD)

- *Logiciels pour bibliothèques : un chiffre d'affaire en baisse de 5 %* – Marc Maisonneuve et Emmanuelle Asselin - p. 32-38.

Après une année 2014 morose, le marché des logiciels de bibliothèques accuse un recul de 5 % en valeur. Parallèlement les volumes de vente ont fortement progressé, tirés par l'open source. La situation se révèle donc très difficile pour les

éditeurs. Etat des lieux et analyse, suivi d'un tableau reprenant les 121 progiciels commercialisés au 1er janvier 2016.

(ARCHIMAG)

- *Veiller en 1 heure : mission impossible ?* – Bruno Texier - p. 40-41.

Il est possible d'être bien informé même quand on ne dispose que d'une heure par jour à condition de respecter quelques règles : bien définir et exprimer ses besoins, choisir judicieusement ses sources, utiliser des outils performants et adaptés, les agrégateurs de flux par exemple, gratuits ou payants, et regrouper ses sources dans des dossiers thématiques, et, pour finir, diffuser sa veille sur des plateformes de curation, des services de partages d'URL, des blogs...

(DD)

ARCHIMAG **N° 293 (avril 2016)**

- *L'intelligence artificielle : croquez dedans !* – Dossier – Divers auteurs - p. 16-23.

L'intelligence artificielle est là. Née d'une conception ancienne, longtemps discrète, elle apparaît aujourd'hui dans de nombreuses applications de notre vie professionnelle. Capable d'apprendre et de travailler sur des masses considérables de données, elle n'est qu'au début des avancées qu'elle permet. Le droit lui accorde des réflexions théoriques et pratiques. Exemple dans les domaines de la gestion et du traitement de l'information.

Le dossier comprend plusieurs interviews à propos des perspectives pour les entreprises (par exemple la création d'ontologies permettant de formaliser les connaissances d'un domaine, de manière à ce que le logiciel puisse raisonner par lui-même et rechercher des informations correspondant à une demande spécifique) ; mais également, à propos de l'intelligence artificielle de Facebook, des droits des robots,...

(ARCHIMAG/DD)

- *Enquête 2016 : la gouvernance de l'information : un impératif pour les organisations.* – Caroline BUSCAL - p. 24-26.

Compte rendu succinct de l'enquête menée par Serda-Archimag sur la gouvernance de l'information. L'enquête révèle une forte progression de la gouvernance de l'information dans les organisations, bien que le secteur public tarde à se mettre

à niveau par rapport au privé. On remarque aussi une préoccupation croissante pour les règles et processus, ce qui témoigne du passage à la mise en place effective des projets. De même, les informations sont de plus en plus valorisées comme capital immatériel, et les archives numériques font un bond spectaculaire.

(DD)

- *La gestion de contenu passe au big data* – Bruno TEXIER - p. 36-39.

Les éditeurs de solutions dédiées à la gestion de contenu d'entreprises ont progressivement intégré le big data dans le développement de leurs logiciels. Ces derniers sont désormais en mesure de faire face aux volumes colossaux de données et d'en tirer la plus grande valeur informationnelle possible. L'article est suivi de la présentation de 7 solutions de logiciels de gestion de contenu orientés big data.

(ARCHIMAG)

- *Réussir le marketing de son service en 5 étapes* – Clémence JOST - p. 40-41.

Démarche stratégique à long terme, le marketing documentaire permet de toujours rester au plus près des attentes de ses utilisateurs tout en prouvant son intérêt – et donc sa rentabilité – à sa direction. L'article reprend une méthodologie en cinq points : identification des missions et du public cible ; identification des personnes qui mettront le projet en place ; enquête pour évaluer les besoins d'information des usagers ainsi que leur perception du service ; élaboration d'une nouvelle offre de service ; promotion du nouveau service.

(ARCHIMAG)

- *Kentika automatise la veille presse de la Ville de Lyon* – Clémence JOST - p. 42.

Le Service de documentation de la ville de Lyon a refondu, il y a quelques mois, son site de veille presse en faisant appel à la société Kentika. Retour sur le déploiement d'une solution fluide et performante totalement adaptée à une grande diversité de produits et de cibles.

(ARCHIMAG)

ARCHIMAG **N° 294 (mai 2016)**

- *Archivage électronique : entrez dans le système !* – Dossier – Divers auteurs - p. 10-22.

Dossier sur la mise en place d'un service d'archivage électronique : comment initier une méthodologie

rigoureuse pour une gestion à long terme et assurer la sécurité des flux dématérialisés ? Suivi de la présentation de deux témoignages concrets dans des administrations.

(DD)

- *Adhérer à une communauté professionnelle : pour quoi faire ?* – Eric LE VEN - p. 32-33.

Chaque métier a ses communautés, y compris chez les documentalistes, archivistes et bibliothécaires. Voici quelques-uns des objectifs poursuivis : reconnaissance, partage de valorisation, prendre une part citoyenne dans la société, prendre la mesure de l'évolution du métier, partage d'expérience...

(DD)

- *Pensez expérience utilisateur* – Eric LE VEN - p. 34-35.

Depuis qu'Apple en a fait son cheval de bataille, fabricants, éditeurs, prestataires et marketeurs n'ont que cette expression à la bouche. Un peu fourre-tout, elle a tendance à perdre de son sens. Qu'est-ce qu'une expérience utilisateur et pourquoi est-elle importante ?

(ARCHIMAG)

- *Alexandre Lacroix : "je plains les historiens du futur"* – Clémence JOST - p. 44-45.

Interview d'Alexandre Lacroix, directeur de rédaction de Philosophie Magazine et auteur de *Ce qui nous relie* (Allary Editions, 2016), livre dans lequel il pose un regard sur la façon dont Internet a transformé nos vies. Il parle ici de la modification des rapports sociaux, de la possibilité actuelle pour tout un chacun, de diffuser des données sensibles par les canaux du Web (Wikileaks par exemple) ; du data journalism qui publie des données brutes, non mises en récit, ce qui suppose une capacité d'interprétation des lecteurs ; de la révolution du Web en cours qui mènera peut-être à l'invention d'une machine plus intelligente que l'être humain, à l'ère du post-humanisme...

(DD)

ARCHIMAG **N° 295 (juin 2016)**

- *Nous devons repositionner le métier face à la transition digitale* – Interview de Nathalie Berriau par Bruno TEXIER - p. 24-25.

Nathalie Berriau présidente de l'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation), milite pour l'intégration des métiers

documentaires dans la transformation numérique des organisations. Au côté des informaticiens, les professionnels de l'infodoc doivent apporter leurs compétences propres : exploiter l'information et délivrer une ingénierie documentaire afin de contribuer à la croissance des entreprises.

(ARCHIMAG)

- *Interfaçage entre logiciels : des connecteurs aux API* – Christophe DUTHEIL - p. 26-27.

Pour relier un logiciel métier à une GED ou à une solution de gestion de contenu, il faut parfois développer ou faire développer un connecteur spécifique, ce qui peut être coûteux. Mais les langages standardisés et les interfaces de programmation (API) facilitent aujourd'hui les connexions.

(ARCHIMAG)

- *En quête d'un archivage dans les nuages* – Bruno TEXIER - p. 35.

Les entreprises peuvent maintenant s'adresser à de nombreux prestataires pour héberger leurs documents. L'article attire l'attention sur certains points : le simple stockage n'est pas identique à l'archivage qui doit respecter des spécifications techniques en conformité avec la norme ; les services virtualisés peuvent être très différents d'un prestataire à l'autre, tout comme les outils de recherche ; les données sont quasiment toujours réversibles (elles restent la propriété du client) mais les conditions de récupération peuvent varier... L'article est suivi d'un tableau des prestataires en archivage cloud.

(DD)

- *Web analytics : comment l'utiliser pour vous et vos internautes* – Yannick SOCQUET - p. 36-37.

Comment mesurer l'audience de votre site Web ? Savoir s'il est performant ? Comment en apprendre plus sur le comportement de vos visiteurs ? Quelles sont vos meilleures pages ? Le Web-analytic permet de répondre à ces questions par la compréhension du comportement des internautes sur son site. L'article détaille le type de questions auxquelles le Web-analytic peut répondre, présente quelques outils gratuits, conseille pour se fixer des objectifs mesurables et pour en dégager des informations pertinentes.

(ARCHIMAG/DD)

- *Voyage au pays des DAM* – Bruno TEXIER - p. 38.

Le voyageur Kuoni France a opté pour une nouvelle solution de gestion photographique afin de fluidifier sa production éditoriale. Au-delà d'un simple outil, c'est également un important travail sur le langage

documentaire qui a été engagé. L'outil a été développé par des documentalistes et comprend plateforme collaborative, intégration des différents outils, système d'alerte pour l'expiration des droits, langage documentaire, nommage spécifique des fichiers, classement, arborescence...

(ARCHIMAG/DD)

- *Données personnelles : le nouveau cadre européen* – Nathalie METALLINOS - p. 40-41.

Adoption du nouveau cadre européen relatif à la protection des données personnelles : les entreprises ont deux ans pour se mettre en conformité. L'article traite de l'obligation de démontrer la conformité ; de la responsabilité accrue des sous-traitants ; de l'obligation de notifier les violations de sécurité ; du renforcement considérable des droits des personnes ; de la désignation obligatoire de délégués à la protection des données à caractère personnel ; du caractère dissuasif des sanctions ; du nouveau rôle dévolu aux mécanismes de certification ; et du code de conduite.

(ARCHIMAG/DD)

- *Baromètre 2016 : emploi et compétences* – Supplément au n° 295 - 16 p.

Présentation des résultats d'une enquête qui porte sur la formation, l'évolution du management de l'information, la recherche d'emploi, et les profils demandés par les employeurs (savoir-faire, savoir-être et outils) dans les domaines du community management, de la documentation, de la veille, des datas, des archives, des bibliothèques.

(DD)

ARCHIMAG **N° 296 (juillet-août 2016)**

- *Trois questions à Christian Pérales* – Bruno TEXIER - p. 6.

Christophe Pérales, président de l'ADBU (Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation) montre les intérêts des différentes parties vis-à-vis de l'open accès et déclare : "il y a beaucoup de naïveté à penser que l'open access porte en soi la subversion du modèle actuel de la publication scientifique". Par ailleurs, selon lui, "un des enjeux cruciaux d'aujourd'hui est la maîtrise par la recherche des métadonnées qui décrivent les produits de l'activité scientifique" et ce, au sein de système de gestion de bibliothèque mutualisé.

(DD)

- *Visa pour la signature électronique* – Dossier – Divers auteurs - p. 11-18.

La signature électronique a connu deux feux verts. Le premier, franco-français, en 2000 avec la loi adaptant le droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique. Le second avec le règlement européen de 2014 dit eIDAS, d'application directe dans tous les pays de l'Union européenne, ceci depuis le 1er juillet 2016. Il n'y a donc plus de frein légal pour la mettre en œuvre dans les secteurs privé ou public, avec des technologies et des pratiques déjà bien rodées. Démonstration, avis d'expert et retours d'expérience.

(ARCHIMAG)

- *Quand le document devient intelligent* – BRUNO TEXIER - p. 20-21.

Selon Jean-Michel Salün, un document est un ensemble constitué d'un support et d'une information. C'est un objet porteur d'information. Mais lorsqu'il rencontre le numérique, sa nature change. Il devient interactif, avec des liens cliquables, des codes QR, un enregistrement, dans une base de données, des actions effectuées (des liens cliqués par exemple).

(DD)

- *La Cinémathèque de Bruxelles en version numérique* – Philippe LAURENT - p. 25.

La Cinémathèque royale de Belgique a lancé en 2012, avec Digilab, un vaste programme de numérisation de ses collections. Notons que la collection de films se monte à plus de 77 000 titres. Le programme se heurte à des défis tel que le coût élevé, l'absence de normes techniques harmonisées, des aspects techniques spécifiques, et la question du droit d'auteur. Une base de données est réalisée, conjointement au projet, avec des métadonnées standards et une possibilité de recherche grâce à un vocabulaire contrôlé. Toutefois la numérisation ne concerne actuellement que 300 titres par an, pour un accroissement annuel de la collection de 2000 nouveaux titres.

(DD)

- *Soyez raccord avec la synchronisation* – Eric LE VEN - p. 27-28.

Synchroniser ses fichiers, c'est avoir la possibilité de les retrouver à l'identique sur un autre terminal que celui où ils ont été créés ou retravaillés. Avec la prolifération des terminaux mobiles, l'opération est devenue transparente, presque évidente. Et pourtant, afin de disposer de données

constamment à jour, mieux vaut prendre quelques précautions.

(ARCHIMAG)

- *Bien choisir son fournisseur d'ebooks* – Clémence JOST - p. 29-32.

Offrir des livres numériques aux usagers de sa bibliothèque doit faire l'objet d'une étude approfondie. A quels points de vigilance faut-il être attentif et quelles fonctionnalités rechercher ?

L'article est suivi d'un tableau comparatif des différents fournisseurs d'e-book.

(ARCHIMAG)

- *Droit d'auteur : qu'est-ce qu'une œuvre* – Didier FROCHOT - p. 38-39.

La question abordée ici est celle du concept de l'œuvre vue par le prisme de son lien avec son auteur. Comment par exemple distinguer l'œuvre de l'esprit, une création intellectuelle, originale et mise en forme, et les créations non protégées par le droit d'auteurs.

(DD)

- *Guy Delsaut : le wikipédien passé par la case documentation* – Bruno TEXIER - p. 41.

Portrait de Guy Delsaut (président de l'ABD) et de son parcours de documentaliste : travail de veille pour une entreprise de ciment, recherche d'informations économiques pour un cabinet privé, mission pour la Commission européenne en vue d'améliorer la gestion documentaire et le plan de classement, collaboration à l'encyclopédie Universalis, publication d'une étude sur Wikipédia comme source d'information.

(DD)

- *Louise Merzeau : il n'y a pas de mémoire sans une pensée de l'oubli* – Clémence JOST - p. 42-43.

Interview de Louise Merzeau à propos la traçabilité numérique et les rapports entre mémoire et information, examinées sous l'angle des interactions entre technique et culture. Elle défend l'idée que la mémoire intégrale reviendrait à une perte de contrôle. L'enjeu aujourd'hui est de repenser, réguler l'oubli qui constitue en fait un des mécanismes clés de la mémoire. Il s'agit de développer une intelligence des traces. De même, il est impératif de repenser, sur le long terme, la numérisation du patrimoine, notamment l'archivage du Web.

(DD)

ARCHIMAG

N° 297 (septembre 2016)

- *Les belles lettres de la gestion électronique du courrier* – Dossier – Divers auteurs - p. 12-21.

Dossier destiné à guider le lecteur pour la mise en place d'une gestion électronique du courrier avec les courriers entrants et sortants, les courriers internes... Présentation d'outils (y compris un tableau comparatif des solutions de GEC), de méthodes et de retours d'expériences.

(DD)

- *Les bibliothécaires engagés en faveur de la démocratisation du numérique* – Maxime GRIMBERT - p. 24-26.

Compte rendu du 62ème Congrès de l'Association des Bibliothécaires de France, à Clermont-Ferrand, sur les innovations technologiques, dont le numérique.

(DD)

- *Du nouveau pour les bibliothèques scientifiques suisses* – Julie VUAGNIAUX - p. 27.

Présentation du projet national Swiss Library Service Platform, dont l'objet est de mutualiser la gestion des bibliothèques universitaires.

(DD)

- *Réseau social d'entreprise : affaire de cultures* – Michel REMIZE - p. 28-30.

La manière dont les entreprises s'équipent et utilisent les réseaux sociaux pour faciliter la collaboration et la diffusion des connaissances en leur sein varie considérablement d'un pays à l'autre. Aperçu avec trois éditeurs de RSE.

(DD)

- *Open data : des professionnels agiles* – Clémence JOST - p. 33-34.

Statistiques, cartes, patrimoine... On doit à l'open data et à la transparence de l'action publique une meilleure connaissance de notre territoire. Mais au sein des collectivités, qui sont les professionnels en charge de cette ouverture des données ? Zoom sur des profils qui évoluent aussi vite que leur projet.

(ARCHIMAG)

- *Shadow IT : la menace fantôme ou le cauchemar pour les DSI* – Eric LE VEN - p. 35-36.

L'expression shadow IT, ou informatique fantôme, fait référence aux applications déployées au sein de l'infrastructure informatique sans avoir suivi le circuit élaboré pour vérifier qu'elles sont fonctionnelles et sécurisées. Aujourd'hui, dans les organisations, il y a donc, d'un côté le système d'information "officiel" avec ses logiciels généralistes et métier, et, de l'autre, une quantité d'applications que les employés installent et utilisent de leur propre chef, sans en référer à la direction informatique.

(ARCHIMAG)

- *Comprendre les supports et services pour l'archivage* – GUY SAIGNES - p. 37-38.

La question des supports d'archivage se repose périodiquement avec l'apparition de nouveaux risques, l'évolution des normes et le développement des technologies.

(ARCHIMAG)

- *Gestion d'archives : des logiciels de mieux en mieux adaptés* – BRUNO TEXIER - p. 39-41.

Présentation des logiciels actuellement sur le marché, suivi d'un tableau comparatif.

(DD)

ARCHIMAG **N° 298 (juillet-août 2016)**

- *Les métiers de l'information : visage de la francophonie* – Dossier - p. 12-20.

Rencontre avec des documentalistes et/ou archivistes du monde francophone : les associations professionnelles, un document controller en Algérie, un archiviste au Cameroun, une association luxembourgeoise de bibliothécaires, une bibliothécaire française à Montréal...

(DD)

- *IFLA 2016 : rendez-vous actif des bibliothécaires du monde* – Jean-Philippe ACCART - p. 24-25.

Compte rendu de la rencontre qui avait pour thème : "Communauté collaboration, connectivité".

(DD)

- *La dématérialisation : est-ce déjà la fin ?* – Elisabeth LAVIGUEUR - p. 26.

Au Québec, on commence à s'interroger sur l'aspect coûteux, énergivore et chronophage de la dématérialisation documentaire...

(ARCHIMAG)

- *Gestion de projet : le bond du collaboratif !* – Bruno TEXIER - p. 27-29.

Présentation des nombreuses solutions actuellement disponibles sur le marché pour mener un projet sur un mode collaboratif.

(ARCHIMAG)

- *La gratuité, c'est le vol* – Richard MALKA - p. 32-33.

Carte blanche offerte à Richard Malka, avocat et mandaté par le Syndicat national des éditeurs (France). Selon lui, le droit d'auteur garantit un libre accès à la connaissance.

(DD)

- *Open access : une voie royale pour le partage de la connaissance* – Eric LE VEN - p. 34-35.

L'open access est une opportunité pour les lecteurs du monde entier d'accéder gratuitement à des travaux de recherche et à des publications scientifiques. Pour les auteurs, c'est un moyen efficace de diffuser leurs travaux à grande échelle et de se faire connaître. Mais cette volonté de partage se heurte à plusieurs écueils.

(ARCHIMAG)

- *Gestion documentaire : quatre solutions au banc d'essai* – Clémence JOST et Aline HABERT - p. 36-39.

Comparaison de quatre logiciels de gestion électronique de documents (Alfresco, Maarch, Nuxeo, Sharepoint), y compris dans un tableau.

(DD)

BBF – BULLETIN DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE **N° 8 (avril 2016)**

- *Culture : et si on parlait d'argent ?* – Dossier – Divers auteurs - p. 8-92.

Quel est le poids économique de la culture, des événements et des infrastructures. Comment déchiffrer le chiffrage de la culture, et comment questionner le réel ? Quel est le retour sur investissement ? Ou, plus précisément, comment les bibliothécaires transforment l'argent en

matière grise et comment peut-on mesurer cela ? Quelle est la valeur économique de la bibliothèque et ce, à l'ère de l'Internet ? Peut-elle se légitimer au travers du service aux chercheurs ? Et qu'en est-il du mécénat ?

(DD)

BBF – BULLETIN DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE

N° 9 (juillet 2016)

- *Collections en perspectives* – Dossier – Divers auteurs - p. 8-112.

Le dossier s'ouvre sur une réflexion à propos des idées reçues concernant les bibliothèques universitaires : le papier va disparaître ; les bibliothèques universitaires n'ont pas vocation patrimoniale ; la médiation documentaire est inutile ; pas de place pour les loisirs ; il faut tout garder. Les articles suivants concernent la Classification décimale Dewey ; la politique d'enrichissement des collections à la BnF ; la bibliothèque numérique Gallica ; les nouveaux enjeux des collections et l'indispensable politique documentaire d'acquisition (que faut-il acheter pour adapter les collections aux publics ?) ; les collections à l'épreuve des emprunteurs ; les best-sellers.

(DD)

ID2 – INFORMATION, DONNEES & DOCUMENT

N° 1 (mars 2016)

- *Vérifier l'information sur le Web et les réseaux sociaux* – Serge COURRIER - p. 04-06.

Depuis l'avènement du Web puis des médias et réseaux sociaux, les sources de mésinformation ou de désinformation se sont multipliées. Les outils et méthodes de validation ont donc évolué eux aussi.

(ID2)

- *L'irrationalité au cœur du traitement de l'information par le dirigeant de grande entreprise* – Pascal JUNGHANS - p. 12-14.

Le dirigeant de grande entreprise utilise les réseaux d'information que lui offre son organisation. Mais, confronté à une "infobésité" massive, il laisse ces sources d'acquisition et de traitement de l'information mener la barque qui conduit à la décision.

(ID2)

- *Mutualiser des collections patrimoniales au service du "porter à connaissance"* - Marie STAHL - p. 16-18.

Avec la réforme de l'administration, une réorientation et un regroupement de services se sont imposés. L'article retrace les tâches menées à cet effet par la Direction régionale des affaires culturelles en Alsace.

(ID2)

- *Un article scientifique n'est pas une marchandise mais un bien commun* – Marie FARGE - p. 19.

À l'heure où le libre accès aux publications et aux données de la recherche pourrait entrer dans notre droit avec le projet de loi pour une République numérique, établir un parallèle avec les biens communs s'imposait.

(ID2)

- *Droit d'auteur et Mooc : les licences Creative Commons martèlent leur utilité* – Sarah MARKIEWICZ - p. 20-22.

Le droit d'auteur est né à une époque où le papier était omniprésent et où le savoir, les connaissances se transmettaient derrière un pupitre ou sur les bancs de la faculté. Deux siècles plus tard, ordinateurs, tablettes et espaces numériques de travail tendent à se substituer aux salles de classe et les formations à distance fleurissent sur Internet. Le droit d'auteur doit-il évoluer dans ce nouvel environnement éducatif ?

(ID2)

- *Développement durable : des services d'information responsables* – Dossier – Divers auteurs - p. 28 à 29.

La COP21, conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, a été un succès. Les gouvernements de 195 pays ont adopté le premier accord universel sur le climat. Ils reconnaissent ainsi que les changements climatiques représentent une menace immédiate et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines et la planète et qu'ils nécessitent la coopération la plus large possible de tous les pays afin de réduire les émissions mondiales pour limiter l'élévation des températures à 2°C. Et maintenant ? L'accord de Paris adopté et l'intérêt médiatique retombé, doit-on s'en désintéresser ? Les changements climatiques seraient-ils uniquement l'apanage des gouvernements ? Poser la question c'est déjà y répondre... Avec ce dossier, la revue Archimag a voulu affirmer, en tant que professionnels de l'information, sa responsabilité et son rôle dans ce vaste chantier en cours.

(ID2)

ID2 – INFORMATION, DONNEES & DOCUMENT N° 2 (juin 2016)

- *Professionnels de l'information et humanités numériques : compétences, formation, métier* – Catherine MULLER - p. 04-06.

La journée annuelle de la Fulbi, "Humains numériques sans le savoir ? L'apport des professionnels des bibliothèques, de l'info-doc et du patrimoine aux *digital humanities*", était organisée en janvier dernier par le Cnam-INTD. La rencontre concernait chercheurs en sciences de l'information, archivistes, documentalistes, bibliothécaires et responsables de formation, tous mobilisés autour de la question, curieusement encore assez peu formulée par les professionnels eux-mêmes, de leur apport aux *digital humanities*.

(ID2)

- *Transformation numérique des entreprises : impact sur les métiers et formations des professionnels de l'information* – Véronique SALAÜN - p. 07-08.

La place des professionnels de l'information dans la transformation numérique et le rôle des signaux faibles dans le processus de veille furent abordés par l'ADBS, lors du Salon I-Expo 2016. Des conférences parallèles donnent aussi des réponses sur l'avenir des métiers de l'information et les outils numériques utiles à leurs entreprises.

(ID2)

Métiers de la donnée et de la visualisation : pourquoi un canevas ? – Claude ASCHENBRENNER - p. 09-10.

Le canevas des métiers de la donnée et de la visualisation est né, au sein de l'association MetaCarto, d'une volonté de mieux se comprendre. En effet, les membres, issus des métiers du traitement automatique des données, ont parfois beaucoup de mal à appréhender le métier orienté facilitation graphique et inversement.

(ID2)

- *Le documentaliste de presse, aujourd'hui* – Sonia BEN-ALI, Nina HATTE - p. 12.

Compte rendu d'une conférence de l'ADBS sur les spécificités, les contraintes et les évolutions de la documentation de presse, les changements apportés par le numérique.

(ID2)

- *Méthodologie de gestion agile d'un projet. Scrum : les principes de base* – Alain COLLIGNON, Joachim SCHÖPFEL - p. 12-15.

Comment éviter les effets "silo" et "tunnel" des méthodes classiques de développement ? Comment rapprocher conception, programmation et déploiement, créer des liens forts entre utilisateurs et développeurs, valoriser le métier et la fonction information-documentation et limiter le risque d'une démobilité de la part des utilisateurs et des clients pendant la phase, parfois très longue, de programmation ? Les méthodes agiles, et notamment Scrum, peuvent faciliter la gestion de projet et contribuer à une culture de changement.

(ID2)

- *Stratégies et outils pour gérer l'information et les connaissances à l'heure du numérique*, Alain GARNIER - p. 16-18.

Le flux d'information quotidien est appréhendé de manière différente par chacun d'entre nous. Pour le manager, c'est un challenge compliqué. Comment gérer ce flux pour son équipe, son département, soi-même ? On parle beaucoup de l'infobésité et de la surcharge d'information dont on est en permanence abreuvé... mais on parle peu de son pendant : la profusion d'outils et de méthodes qui en découlent.

(ID2)

- *Web de données et création de valeurs : le champ des possibles* - Dossier – Divers auteurs - p. 28 à 69.

En 1991, le projet World Wide Web était rendu public dans un message Usenet et faisait ses premiers pas en dehors de l'Europe avec l'installation d'un serveur en Californie. Vingt-cinq ans et trois versions du Web plus tard, ce réseau est devenu un maillon essentiel de notre société : conçu selon un modèle statique, il est devenu social au début des années 2000 et se veut en passe de devenir sémantique. Mais que signifie exactement cette progression ? De nouveaux modèles documentaires sont-ils en train de se développer ? En tant que professionnels de la documentation, les auteurs du dossier s'interrogent sur la place prise par les données et les métadonnées sur le Web. Nous verrons en quoi leur liaison et leur interopérabilité peuvent aboutir à la création de la valeur.

(ID2)

- *Classification automatisée : rêve ou réalité ? Analyse critique de l'usage du text mining pour la conception de vocabulaires contrôlés* – Raphaël HUBAIN; Seth VAN HOOLAND; Ruben VERBORGH - p. 70-79.

L'usage du traitement automatique des langues pour la classification et l'annotation documentaire reste aujourd'hui un rêve plus qu'une réalité. Pourtant, plus que jamais, les organisations font face à de grandes difficultés dans la gestion de leurs documents. Les vocabulaires contrôlés permettent certes d'organiser les contenus, mais toutes les organisations ne disposent pas de ressources suffisantes pour en implémenter. Au travers d'une étude de cas dans le secteur pharmaceutique, les auteurs de cet article démontrent comment un établissement de taille réduite peut concevoir un vocabulaire contrôlé et indexer sémantiquement ses contenus et ce, grâce à des outils *open source*, sans dépendance vis-à-vis d'un fournisseur de logiciel. Les données d'évaluation sont mises à disposition afin d'appliquer la méthodologie à d'autres domaines d'application.

(ID2)

ID2 – INFORMATION, DONNEES & DOCUMENT N° 3 (septembre 2016)

- *La veille juridique : une source d'inspiration pour l'innovation* – Michel HADDAD - p. 4-6.

Pour ouvrir de nouveaux marchés à son entreprise, un veilleur attentif et imaginaire réconciliera l'innovation, synonyme de progrès et de changement, avec les lois, règlements et normes qui sont souvent associés à une forme de conservatisme ou protectionnisme.

(ID2)

- *Clickers, flipped-classroom et méthodologie de recherche : quand la technologie accompagne la pédagogie* – Nathalie FAVRE et Remi ARNOULD - p. 7-9.

Retour d'expérience de documentalistes ayant fait appel à la pédagogie de la "classe inversée" (*flipped-classroom*) associée à la technologie des boîtiers de vote (*clickers*) dans un cours de méthodologie à la recherche documentaire. Outre une dynamisation des modalités d'enseignement liées à cette matière, l'expérience offre de nombreux avantages pédagogiques déterminants.

(ID2)

- *Les revues académiques ne devraient plus appartenir aux maisons d'édition* – Marie FARGEL - p. 19.

Pour publier leurs articles en accès libre, les chercheurs souhaitent que les revues académiques appartiennent

à leur comité éditorial qui est responsable de la révision par les pairs.

(ID2)

- *Détecter des signaux faibles en cartographiant des tweets* – Guillaume SYLVESTRE - p. 12-15.

L'utilisation de Twitter avec une bonne méthodologie peut s'avérer une aide précieuse pour identifier des signaux faibles dans le cadre d'une veille.

(ID2)

- *Ecosystème de santé : de nouveaux modes de régulation de l'information* – Dossier – Divers auteurs - p. 28-67.

Le système de santé français se transforme sur le plan structurel et organisationnel. L'écosystème de la santé voit ainsi l'affirmation d'une structure en réseau dont l'urbanisation numérique s'étend. Les informations médicales sont présentes dans les différents dispositifs de cet ensemble complexe et un grand nombre d'acteurs sont concernés par le partage de l'information structurée de santé qui le constitue. Que ce soit sur le plan de la diffusion de l'information, de l'architecture des systèmes d'information, de l'identité numérique ou de l'hébergement de données sensibles, la maîtrise de la gestion de l'information dans le secteur de la santé est porteuse d'enjeux économiques et juridiques mais aussi de réelles perspectives pour les métiers de l'information.

(ID2)

- *Impact de l'Open Access sur les citations : une étude de cas* – Frédérique BORDIGNON, Mathieu ANDRO - p. 70-75

De multiples études, dans la littérature internationale, ont cherché à évaluer l'impact de l'Open Access sur le taux de citation des articles scientifiques. La présente étude reste limitée aux publications 2010 de l'École des Ponts. Elle offre néanmoins un état de l'art des précédentes études sur le sujet à un lectorat de professionnels francophones et a pour originalité de mesurer le nombre moyen de citations par mois, avant et après la mise en Open Access des articles et d'éviter ainsi la plupart des biais qui peuvent être rencontrés dans ce type de démarche.

(ID2)

LECTURES : LA REVUE DES BIBLIOTHECAIRES (Novembre décembre 2016)

- *In information We Trust : Inforum 2016 de l'ABD* – Florence RICHTER - p. 66-69.

Compte rendu de la journée Inforum de l'ABD sur la fiabilité de l'information : Comment gérer l'apparition des médias successifs et leurs effets ? Comment rendre l'information accessible et utilisable à l'heure de l'infobésité ? Quel est la fiabilité des publications scientifiques ? Comment vérifier l'exactitude des informations sur Wikipédia ?...

(DD)

LECTURES : LA REVUE DES BIBLIOTHECAIRES (Novembre décembre 2016)

- *Les mots de passe : gestion et bonnes pratiques* – Françoise de HEMPTINNE - p. 102-105.

La sécurité est une question transversale dans les domaines de l'informatique, d'Internet et des NTIC. La première pratique utile est tout simplement celle des mots de passe.

(DD)

Information, Wissenschaft & Praxis Vol. 67 (2016), Nr. 2-3

- *Über die Möglichkeiten und Grenzen der programmierten Informationsbereitstellung : Gedanken eines Informationsveteranen* – Robert FUGMANN - p. 105-116

Dans le passé, les possibilités d'informatisation du travail intellectuel ont été surévaluées et cette erreur a conduit à des réductions de personnel dans des services d'information. Il existe cependant une frontière qui sépare les processus déterminés, et par conséquent programmables, des processus non déterminés, qui ne peuvent donc pas être informatisés de façon satisfaisante. L'auteur lance un appel afin que tous les travaux classiques du traitement et de la mise à disposition de l'information ne soient pas bannis dans le coin des antiquités.

(HM)

- *Komplexe Push-Pull-Systeme: Ein integriertes Rahmenkonzept zur informationellen Steuerung von Wertschöpfungsprozessen* – Michael REISS - p. 123-131

Les informations "push" et "pull" servent d'impulsions à l'initialisation des processus d'innovation stratégique (innovations de "technology push" par exemple) ainsi que des processus de logistique opérationnelle (par

exemple les systèmes à la demande). Les approches existantes n'offrent pas une performance optimale parce qu'elles excluent plusieurs facettes de la complexité à la fois dans le processus de création de valeur et dans le contrôle. Une approche complexe peut aider ici. Une amélioration de la performance est possible en utilisant des modèles multi-impulsion et un rôle hybride joué par les acteurs de création de valeur.

(HM)

Information, Wissenschaft & Praxis, Vol. 67 (2016), Nr. 4

- *Dokumentenkunde – Dokumentologie: damals und heute?* – Ingetraut DAHLBERG - p. 195-203

Dans son introduction l'auteur explique qu'un des objets des sciences de l'information consiste dans la documentologie. Ensuite, elle présente le schéma qui fut développé dans les années 1968-1970 par un comité de révision de la CDU 03/04 et qui contenait environ 2000 termes et codes sur 37 pages. Ce schéma a été imprimé par la " Deutsche Gesellschaft für Dokumentation " (Société allemande pour la documentation) en très peu d'exemplaires et il n'a jamais été largement rendu public. Il est reproduit en entier dans cet article, mais pas sous forme de tableau en raison du manque d'espace. Enfin, l'auteur donne quelques explications sur l'utilisation du schéma dans l'environnement de l'"Information Coding Classification".

(HM)

- *Relaunch des Standard-Thesaurus Wirtschaft – Dynamik in der Wissensrepräsentation* - Manuela GASTMEYER; Max-Michael WANNAGS und Joachim NEUBERT - p. 217-240

Après plus de 15 ans de mise à jour continue, STW, le thésaurus standard des sciences économiques, a connu une révision complète de chaque domaine pour la version 9.0 qui a été publiée durant l'été 2015. Pendant ce processus qui a duré plusieurs années, environ 750 nouveaux termes ont été ajoutés au thésaurus et presque 1100 (sur un total d'environ 6000) ont été supprimés. Le vocabulaire d'accès a été adapté dans les mêmes proportions et la structure systématique a également été améliorée. Dans ce contexte, les auteurs réfléchissent à la façon de refléter les changements des domaines professionnels dans le vocabulaire d'un thésaurus, sur les exigences que cela représente pour les logiciels de maintenance et sur la façon de publier et de maintenir ces changements dans un monde de données liées entre elles.

(HM)

- *Einsatz von Webanalyse in überregionalen Informationsinfrastruktureinrichtungen* – Peter BÖHM und Marc RITTBERGER - p. 241-251

Afin d'évaluer l'utilisation de leurs services d'information et leurs offres, les institutions d'infrastructure de l'information de la Leibniz-Gemeinschaft (Communauté Leibniz) font appel à l'analyse Web. Sept institutions d'infrastructure d'information de Leibniz ont été sondées sur l'utilisation de l'analyse Web moyennant un questionnaire en ligne et un entretien semi-standardisé. L'auteur décrit les méthodes utilisées, les outils et les métriques, ainsi que les ressources disponibles et les perspectives d'avenir de l'analyse Web dans les institutions. Dans l'ensemble, l'importance de l'analyse Web est considérée comme élevée dans les instituts. Par contre, le manque de standardisation et d'uniformité des métriques et des méthodes d'enquête compliquent sérieusement la possibilité de comparer les données d'utilisation.

(HM)

Information, Wissenschaft & Praxis Vol. 67 (2016), Nr. 5-6

- *Opinion Spam – Meinungsäußerungen als Fake* – Melanie SIEGEL - p. 304-310

Les opinions des clients sont devenues des facteurs commerciaux importants. Les entreprises veulent savoir ce que les consommateurs pensent de leurs produits ou services. Ils essaient donc eux-mêmes de s'adapter rapidement et de faire en sorte que leurs produits répondent aux besoins des clients. D'autre part, ils utilisent les opinions exprimées comme outil de marketing. En même temps que s'améliore la pertinence des opinions des clients, le nombre de tentatives de manipulation croît également. Nous avons affaire à un problème social et économique important. L'article présente des approches de recherche pour les langues anglaise et chinoise et examine la possibilité de les transposer à la langue allemande. Comme point de départ de cette étude, l'auteur décrit la construction d'un corpus de faux avis sur le site allemand d'Amazon. Des analyses initiales sur ce corpus montrent que les approches de recherche présentés sont transposables dans une large mesure à la langue allemande.

(HM)

- *Die High-Performance-Plattform New STN – eine neue Recherchedimension* – Babett BOLLE - p. 311-316

Les informations sur les brevets jouent un rôle crucial dans le processus d'innovation. Toutes les entreprises innovantes ont besoin de minimiser leur risque d'investissement et doivent, dès lors,

disposer d'informations fiables sur l'état actuel de la technique de leurs concurrents et l'environnement du marché. Les services d'information dans le domaine des brevets doivent donc répondre aux plus hautes exigences en matière de précision et d'exactitude de la recherche et disposer ainsi des données les plus actuelles et les plus exhaustives. Avec la nouvelle plate-forme de STN, FIZ Karlsruhe a ouvert une nouvelle dimension dans la recherche de l'information et des brevets en coopération avec CAS (Chemical Abstracts Service). Une interface utilisateur intuitive pour les professionnels de l'information, des performances de pointe et l'optimisation des flux de travail sont les maîtres mots de la nouvelle plate-forme de STN. Elle a été présentée au public pour la première fois dans une version bêta en 2012. Depuis 2013, elle fonctionne comme version complète et est élargie en permanence. Actuellement les deux systèmes STN sont exploités en parallèle, mais à l'avenir, la nouvelle plate-forme devrait remplacer le STN classique.

(HM)

- *Aus "Information und Dokumentation" wird "Informations- und Datenmanagement" – zur Neuausrichtung des dokumentarischen Studiengangs an der FH Potsdam* – Rolf DÄSSLER und ANGELA SCHREYER - p. 317-323

La société numérique et l'évolution technologique constante nécessitent l'adaptation continue des formations en sciences de l'information. A partir du semestre d'hiver 2016/2017, l'Université des Sciences Appliquées de Potsdam propose le cursus du Bachelor (de la licence) *Gestion de l'Information et des Données* réaligné et accrédité pour sept ans qui allie les études de base en sciences de l'information avec de nouveaux thèmes de formation, en particulier dans les domaines de la modélisation et des processus automatisés. Les priorités thématiques de ce programme axé sur les méthodes et les applications sont la gestion des données, la gestion de l'information, la gestion des connaissances et la recherche d'information.

(HM)

- *Informationsdidaktik – Skizze eines neuen informationswissenschaftlichen Forschungsfelds* – Antje MICHEL - p. 325-330

Cet article décrit le domaine de recherche de la didactique de l'information, des desiderata de deux domaines de recherche existants liés à la didactique et aux sciences de l'information, à savoir la description formelle de l'information et le processus pratique de "s'informer". Les buts de la recherche en didactique de l'information sont, d'une part, l'examen de ces deux domaines d'investigation en tant que facteurs influençant la construction de modèles didactiques et, d'autre part, la contribution à la description empirique de l'information comme l'une des catégories de

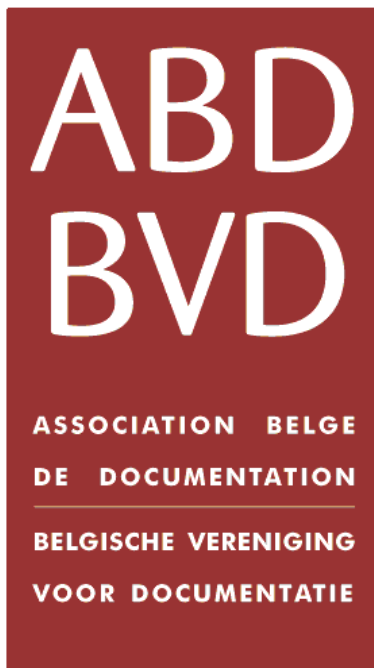
base des sciences de l'information. L'auteur décrit également le cadre méthodologique de la recherche didactique de l'information dans le contexte de la recherche appliquée à l'Université de Potsdam. Enfin, il suggère le positionnement de la didactique de l'information dans la discussion spécialisée des sciences de l'information.

(HM)

▪ *Gute Ergebnisse aus "schlechten" Textvorlagen : Einflüsse der OCR-Qualität auf kulturwissenschaftsgeschichtliche Forschungsergebnisse am Beispiel von Drucken des 18. Jahrhunderts* – Elisabeth KLEIN; Matthias DÄUME und Dr. Andreas HÜTIG - p. 331-338

La reconnaissance optique de caractères (OCR) de vieux fragments de textes fait toujours l'objet de divers travaux de recherche. Les résultats obtenus jusqu' à présent parviennent rarement à satisfaire les exigences des bailleurs de fonds tiers allemands. Cet article donne un aperçu d'un projet, dans lequel des chercheurs de Mayence explorent en collaboration avec leur bibliothèque universitaire la qualité de textes "océrisés". Les nouvelles approches de recherche des humanités numériques, comme par exemple le "scalable reading", ouvrent des possibilités pour obtenir de bons résultats de recherche même en partant d'une mauvaise numérisation

(HM)



asbl créée le 21 mars 1947
vzw opgericht op 21 maart 1947

Plus de 500 professionnels de
l'information et de la documentation

Meer dan 500 informatie- en
documentatiespecialisten

<http://www.abd-bvd.be>

Correspondance

c/o Bibliothèque royale de Belgique
Boulevard de l'Empereur 4
1000 Bruxelles
Belgique
abdbvd@abd-bvd.be

Briefwisseling

p/a Koninklijke Bibliotheek van België
Keizerslaan 4
1000 Brussel
België
abdbvd@abd-bvd.be

Tarif anciens numéros

Prix au numéro : 20 EUR
Prix par article : 10 EUR

Tarief vorige nummers

Prijs per nummer: 20 EUR
Prijs per artikel: 10 EUR

Commandes

tresorier-schatbewaarder@abd-bvd.net

Bestellingen

tresorier-schatbewaarder@abd-bvd.net



Koninklijke Bibliotheek van België
Bibliothèque royale de Belgique

SAVE THE DATE

SAVE THE DAY

INFORUM 2017

(On the changing public and services in libraries)

18/05 /2017

Belgische Vereniging voor Documentatie vzw - Association Belge de Documentation asbl
Keizerslaan 4 - 1000 BRUSSEL - Boulevard de l'Empereur, 4 - 1000 BRUXELLES
www.abd-bvd.be